

2



Bilan Evaluation de la Charte

CHARTE 2010-2025

Une autre vie s'invente ici,
une autre vie se construit **ensemble**



PARC NATUREL RÉGIONAL
NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE



1

Contexte et méthodologie



Sommaire

1 Contexte et méthodologie	
1.1 Pourquoi une évaluation de la mise en œuvre de la Charte?	04
1.2 Méthodologie	05
1.3 Le champ de l'évaluation	12
2 Le référentiel de l'évaluation	
2.1 Présentation du territoire	16
2.2 L'historique du Parc naturel régional	22
2.3 Le contenu de la Charte 2010-2025	23
2.4 Le suivi de la Charte	28
2.5 La gouvernance du Parc naturel régional	43
3 Bilan et évaluation de la Charte 2010-2025	
3.1 Par objectifs	48
Axe 1 Protéger et valoriser nos patrimoines naturels et paysagers	49
Axe 2 Aménager, construire et produire de manière responsable	107
Axe 3 Vivre le Parc et sa dynamique avec les acteurs et habitants	175
Déclinaison Littoral	215
3.2 Zooms thématiques	226
3.3 La perception externe et interne de la mise en œuvre de la Charte	234
4 Évaluation transversale	
4.1 Répartition spatiale de l'intervention	238
4.2 Regards croisés	238
4.3 Évaluation financière	247
5 Synthèse de l'évaluation	249

1.1 Pourquoi une évaluation de la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional ?

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée a engagé en 2022 la procédure de révision de sa Charte, pour le renouvellement de son label sur la période 2025-2040.

La révision a été prescrite le 18 février 2022 par délibération du Conseil régional Occitanie, qui a également approuvé le périmètre d'étude prévoyant une extension du territoire du Parc à trois nouvelles communes.

A suivi, en date du 14 octobre 2022, l'avis motivé du Préfet de Région sur l'opportunité du projet. La procédure de révision est confiée au Sous-préfet de l'Aude, pour l'ensemble de la démarche et des actes amenant au renouvellement du classement du Parc naturel régional.

Comme le précise la circulaire du 15 juillet 2008 relative au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs Chartes, « l'étude préalable à la révision d'une Charte (...) doit comprendre une analyse synthétique de l'évolution du territoire et une évaluation de la mise en œuvre de la Charte précédente. »

La présente Évaluation porte sur la mise en œuvre de la Charte validée en 2010 et actuellement en vigueur. Le classement du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée a été renouvelé par décret (n°2010-1535) pour une durée initiale de 12 ans. Depuis, la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui confie aux parcs naturels régionaux la mise en cohérence et la coordination des politiques publiques sur leur territoire, a porté à 15 ans la durée de leur classement. Ainsi, la Charte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée a été prorogée jusqu'en 2025.

L'évaluation de la Charte du Parc permet de déterminer le degré d'atteinte de ses objectifs, d'analyser le fonctionnement de sa gouvernance, d'apprécier le respect, par l'ensemble de ses signataires, de leurs engagements. L'analyse des effets de la Charte sur l'évolution du territoire suppose de caractériser les impacts, positifs ou négatifs, de ses dispositions.

Ce bilan fait état des actions conduites entre 2010 et 2022 et évalue l'efficacité du projet de territoire, en rapportant les résultats constatés aux objectifs ainsi qu'aux moyens déployés. Il permet d'identifier les éléments qui ont participé à la réalisation du projet et ceux qui ont pu la freiner. Il relate également les modalités d'action et d'intervention pour la mise en œuvre du projet de développement durable.

Démarche rétrospective conduite collectivement et dans la concertation, l'Évaluation constitue aussi un outil de prospective, en ce qu'elle apporte des éclairages et des enseignements pour l'élaboration de la future Charte.

1.2 Méthodologie

1.2.1

L'ORGANISATION DE L'ÉVALUATION

La circulaire du 15 juillet 2008 insiste sur la pertinence d'associer à la démarche d'évaluation « les collectivités, les services déconcentrés de l'État et tous les partenaires de la Charte » et de recourir à une « intervention externe en complément de l'analyse du Syndicat mixte (...) afin d'objectiver les regards de chacun des acteurs. »

Aussi le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée a-t-il, pour élaborer le présent bilan évaluatif, sollicité l'accompagnement :

- du Bureau d'études BRL Ingénierie, auquel il a commandé une expertise extérieure
- du Centre d'études politiques et sociales (CEPEL) CNRS et du Conservatoire des espaces naturels, auxquels il a confié une étude thématique sur, respectivement, le volet Culture et patrimoine et le volet Biodiversité.

Par cette externalisation partielle, le Parc a voulu :

- obtenir un regard extérieur, indépendant et objectif, sur l'ensemble des réalisations de 2010 à 2022
- impliquer toutes les parties prenantes du territoire (institutionnels, équipe technique et comité syndical du Parc) dans une démarche d'amélioration continue (pour une pertinence, une efficacité, une cohérence et une utilité croissantes des actions menées)
- fournir aux équipes du Parc des éléments d'aide à la décision et des recommandations opérationnelles pour l'élaboration de la prochaine Charte, à partir du bilan réalisé et des enseignements mis en exergue.

Ce rapport a été nourri par une centaine d'entretiens réalisés au cours de 2022, puis complété par l'équipe du Parc. Il a ensuite été partagé avec le Conseil scientifique et de prospective du Parc et tous les partenaires, dans le cadre d'une vaste concertation, début 2023, durant laquelle le document de travail a été mis en ligne afin que le plus grand nombre de contributeurs puisse l'enrichir.

Le suivi de l'évaluation est assuré par deux interlocuteurs complémentaires :

- le Cotech (comité technique), instance d'appui technique de l'étude (équipe-projet interne du Parc, services de l'État, de la Région, du Département, Communauté d'agglomération du Grand Narbonne et autres partenaires techniques et financiers)
- le Copil (comité de pilotage), qui correspond au bureau syndical du Parc, instance de décision et de validation des étapes successives de l'étude.

1.2.2

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ÉVALUATION POSÉS PAR L'ÉVALUATEUR EXTERNE

Les grands principes de l'évaluation

L'évaluation constitue un outil d'aide à la décision, en ce qu'elle permet d'apprécier l'efficacité d'une politique publique en comparant ses résultats avec les objectifs fixés et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Elle éclaire les acteurs sur la traduction réelle de la politique publique sur le territoire, à la lumière de plusieurs critères.

Elle a pour vocations :

- de rendre compte de l'action publique et des modalités de sa mise en œuvre
- d'apporter des connaissances objectives et de clarifier les rôles et responsabilités des différents protagonistes
- de produire des bénéfices collatéraux à travers une vision partagée de la politique publique, de ses objectifs et résultats, une meilleure cohésion des acteurs et des pratiques.

Les critères de l'évaluation

L'évaluation suppose de mesurer l'écart entre l'objectif d'un programme et sa traduction effective, puis d'identifier les causes de l'écart éventuel. Il s'agit d'une analyse évaluative, fondée sur plusieurs critères :

- la **pertinence** : dans quelle mesure la Charte répond-elle aux enjeux initiaux ?
- la **cohérence** : les moyens mobilisés sont-ils en adéquation avec les objectifs de la Charte (cohérence interne) et ces objectifs sont-ils en phase avec les autres programmes ou politiques publiques sur le territoire (cohérence externe) ?
- l'**efficacité** : dans quelle mesure les résultats correspondent-ils aux objectifs fixés ?
- l'**efficience** : dans quelle mesure les moyens déployés ont-ils permis d'atteindre ces résultats ?
- l'**utilité** : dans quelle mesure les incidences de la Charte répondent-ils positivement aux enjeux initiaux du territoire ?
- l'**impact** : quelles sont les effets réels, attendus ou fortuits, de la mise en œuvre de la Charte ?

Les étapes de l'évaluation

LE RÉFÉRENTIEL

> Définition du contexte de l'évaluation, description du territoire concerné et de ses spécificités. Présentation de la méthodologie générale, des questions évaluatives et du programme d'évaluation devant permettre d'y répondre.



LE BILAN OBJECTIF

> Réalisation du bilan des actions réalisées pendant la période d'évaluation, sur la base de données qualitatives (synthèses documentaires, entretiens avec les acteurs) et quantitatives (tableau de bord et indicateurs, finances...).

Objectif : comprendre les actions menées à bien, leurs résultats et l'impact de ceux-ci.

L'ANALYSE ÉVALUATIVE

> Réponse aux questions évaluatives illustrant les critères que sont la cohérence, la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'utilité et l'impact.

LA CONCLUSION

> Mise en évidence des points forts et points faibles de la Charte et de sa mise en œuvre, des éléments de réussite à consolider, des freins éventuels à lever. Formulation de recommandations pour la prochaine Charte.

L'évaluation doit être conduite en toute autonomie vis-à-vis des processus de gestion et de décision. Plusieurs règles déontologiques doivent être respectées pour optimiser la pertinence et la justesse de la démarche évaluative :

- indépendance
- partage
- approche d'amélioration continue
- neutralité & impartialité
- distanciation
- confidentialité
- qualité relationnelle & respect.



1.2.3

LA MOBILISATION DE DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES

La démarche a été documentée par des données bibliographiques et quantitatives de suivi et d'évaluation relatives au Parc, qui apportent aussi bien des éléments sur le contexte territorial que sur la mise en œuvre de la Charte. En voici les principales sources :

- la Charte 2010-2025, document de référence de l'évaluation, qui mentionne notamment les indicateurs de suivi et de résultats, quantitatifs et qualitatifs, par objectif et par mesure
- les Bilans annuels d'activités, utilisés pour le suivi des actions du Parc et la rédaction du bilan objectif. Ils s'accompagnent d'un bilan triennal 2010-2012 et d'un bilan 2016 portant sur la refonte des questions évaluatives et des indicateurs
- le Bilan d'étape 2010-2013 de la mise en œuvre de la Charte, fourni au CNPN (Conseil national de protection de la nature), qui détaille plus spécialement l'action du Parc pour une meilleure application de la loi sur la circulation des véhicules à moteur, la compatibilité du SCoT avec sa Charte et la Déclinaison Littoral de celle-ci. Viennent en complément une note synthétique sur le bilan 2014-2015, fournie au CNPN, une note d'état des lieux rédigée par le Parc en 2015 et une note sur la stratégie de gestion de la fréquentation motorisée résultant d'un travail effectué en 2016-2017
- les 5 DOCOBs (documents d'objectifs) des zones Natura 2000 dont le Parc assume la gestion et l'animation : le Cours inférieur de l'Aude, les Étangs du Narbonnais, l'Étang de la Palme, le massif de la Clape et le plateau de Leucate. Ces DOCOBs sont assortis de leurs bilans annuels respectifs
- les Rapports d'activités annuels relatifs aux sites du Conservatoire du littoral gérés par le Parc : Marais du Narbonnais, Domaine de l'Oustalet, Étang de Doul et Ile de Planasse
- la revue Occigène, magazine des Parcs naturels régionaux d'Occitanie et, plus largement, tous supports de presse et réseaux de communication
- les émissions radio et les articles diffusés par les médias sur les actions du Parc, avec des

- focus sur certaines zones comme le plateau de Leucate des synthèses, rédigées par les agents du Parc, qui résument les actions par domaine en les rapportant aux axes et orientations de la Charte, et d'autres bilans tels ceux de l'Agence de l'Eau.

Pour le volet Patrimoine et culture, l'équipe du CEPEL CNRS a également étudié la littérature générale portant sur les parcs naturels régionaux et leurs expériences d'action culturelle, examiné de nombreux bilans chiffrés traduisant les réalisations du Parc en la matière, procédé à des observations sur le terrain lors de visites de villages, de sites et de lieux culturels. Enfin, un ensemble de données ont été mobilisées par l'équipe du Syndicat mixte du Parc pour la finalisation de l'exercice d'évaluation à l'objectif (chapitre 3).



1.2.4

ENTRETIENS RÉALISÉS PAR LES EXPERTS EXTERNES

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée a à cœur d'associer le grand public à la dynamique de révision de sa Charte et d'affermir sa relation avec ses habitants. Dès la phase d'évaluation, une enquête a été réalisée auprès de la population par BRL Ingénierie, cabinet de conseil et ingénierie en développement durable. Basée sur un questionnaire se rapportant au bilan et au diagnostic, l'enquête a eu pour vocation de recueillir la perception et le degré de connaissance du Parc par ses habitants et de bien cerner leurs attentes pour ce bassin de vie. Dans le cadre de l'expertise externe, trois catégories d'acteurs ont été identifiées et mobilisées, en concertation avec le Parc :

- les élus du Syndicat mixte, avec qui des entretiens ont été menés en distanciel (par visioconférence ou téléphone)
- les partenaires institutionnels, également interrogés en distanciel
- les agents du Parc, rencontrés en groupe et individuellement, en présentiel, les 12 et 13 janvier 2022, au siège du Syndicat mixte.

Le Conservatoire des espaces naturels Occitanie a mené une enquête auprès d'un panel d'acteurs de la biodiversité ou de la gestion des espaces naturels, en complément de celle de BRL Ingénierie, à partir des mêmes questions évaluatives. Dix entretiens ont été réalisés en distanciel en septembre et octobre 2022.

L'étude du CEPEL CNRS a donné lieu à 70 entretiens auprès de 55 interlocuteurs distincts (élus, partenaires institutionnels, acteurs du patrimoine et de la culture) afin de recueillir des regards multiples sur le contenu de l'action, le contexte dans lequel elle s'insère.

GUIDE D'ENTRETIEN UTILISÉ LORS DE LA MISSION D'ÉVALUATION DU BUREAU D'ÉTUDE EXTERNE

Objectif recherché	Détail de l'information recherchée
Mieux connaître l'acteur interrogé et comprendre à quels enjeux de la Charte il est associé	Clarifier l'objet de l'entrevue et remettre en contexte l'entretien Se présenter : la personne se présente (nom, prénom) et spécifie sa fonction par rapport au Parc (élu, partenaire institutionnel) et à quelle potentielle partie du territoire il est associé (et les enjeux qui concernent ce territoire)
Comprendre le niveau de connaissance des actions menées et de la satisfaction de celles qui ont été entreprises	Recueillir le niveau de satisfaction par rapport aux actions du Parc Déterminer les grandes réalisations de la Charte actuelle et notamment dans quels domaines elles ont eu lieu Faire ressortir les freins rencontrés : il s'agit de comprendre s'il y a eu et leur nature (technique, financier, humain...) Déterminer le caractère innovant du Parc et sa plus-value pour le territoire
Comprendre comment s'effectue la gouvernance de la Charte	Comprendre le fonctionnement du Syndicat mixte en interne ou en externe (en fonction de l'acteur interrogé) Déterminer si son organisation est efficace ou si elle pourrait être améliorée.
Comprendre la cohérence du Parc avec les autres politiques publiques du territoire	Déterminer la cohérence des actions avec les politiques publiques et les besoins du territoire
La dernière partie porte spécifiquement sur la révision de la Charte	Recueillir l'avis des acteurs sur les engagements de la Charte et leur cohérence par rapport aux enjeux du territoire ainsi que les besoins et les attentes vis-à-vis de la nouvelle Charte Obtenir des recommandations pour la prochaine Charte

Les entretiens permettent de dégager, par catégorie d'acteurs, les informations nécessaires à l'analyse évaluative et à la formulation de préconisations pour la future Charte. Elles sont consignées dans le tableau ci-dessous :

DONNÉES À RECUEILLIR AUPRÈS DE CHAQUE CATÉGORIE D'ACTEURS LORS DES ENTRETIENS

Catégorie d'acteurs	Principales données et informations à recueillir
Habitants	Leur connaissance de la Charte et de ses engagements Les actions de sensibilisation auxquelles ils ont pu participer Leurs demandes en ce qui concerne leurs priorités d'axes d'orientation pour la future Charte
Élus du Syndicat mixte	Leur retour sur le fonctionnement en interne du Syndicat mixte Leur appropriation de la Charte Les grandes réalisations de la Charte La plus-value de l'existence du Parc La cohérence de la Charte avec les autres politiques publiques du territoire
Partenaires institutionnels	Leur retour sur le partenariat : ce qui a bien fonctionné, ce qui doit être amélioré dans le futur, les freins rencontrés et les points de vigilance vis-à-vis des actions qui ont été menées Leur niveau d'appropriation et de satisfaction des actions menées dans le cadre de la Charte Leurs recommandations pour la prochaine Charte en termes de contenu et de forme L'aspect innovant, ou pas, du Parc
Agents du Parc	Le fonctionnement du Parc en interne (équipe technique) Le retour de chaque agent sur les actions qu'il a menées au sein de son pôle de rattachement et les freins rencontrés dans leur mise en œuvre Leurs recommandations pour la prochaine Charte (contenu et organisation des axes)

Sept élus du Syndicat mixte, membres du Bureau, ont été rencontrés dans le cadre d'un entretien. Cet échantillon couvre les différents collèges des membres du Conseil syndical, offrant ainsi une diversité de regards allant de l'échelon local (village membre du Parc) à l'échelle régionale (Occitanie).

ENTRETIENS MENÉS AVEC LES ÉLUS DU SYNDICAT MIXTE

Acteur interrogé	Nature du mandat occupé
Hervé BARO	Membre du Bureau syndical 1 ^{er} Vice-Président du Département de l'Aude
Didier CODORNIUO	Président du Parc naturel régional (PNR) 1 ^{er} Vice-Président de la région Occitanie Maire de Gruissan
Catherine GOUIRY	Vice-Présidente du PNR chargée des ressources et climat Représentante du Grand Narbonne, Communauté d'agglomération Maire de Peyriac-de-Mer
Alexis ARMANGAU	Vice-Président du PNR chargé des finances et des ressources humaines Maire de Fitou
Xavier BÉLART	Membre du Bureau syndical Vice-président du Grand Narbonne, chargé de l'agriculture
Laurent POLONI	Vice-Président du PNR Chargé de l'agriculture Secrétaire adjoint à la Chambre d'Agriculture de l'Aude
Frédéric BOUTROUX	Membre du Bureau syndical Élu à la Chambre de Commerce et d'Industrie

ENTRETIENS RÉALISÉS AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Organisme partenaire	Acteur interrogé	Nature du poste occupé
Région Occitanie	Mathilde PINTO	Chargée de Projets Parcs naturels régionaux
	Murielle RIBOT	Chargée de projets patrimoine naturel
	Dominique LYONNET	Chargée de mission Parcs naturels régionaux
Agence de l'eau	Gwénoél LE ROUX	Chargé d'études
Grand Narbonne	Aura PENLOUP	Chargée de mission urbanisme planification
SMMAR/SMDA	Etienne BALUFIN	Coordonnateur GEMAPI Secteur Aude Aval / Animateur du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude
Chambre d'Agriculture	Daniel CASTEIGNEAU	Pôle Eau-Agronomie Responsable gestion quantitative eau risques naturels
Conservatoire du littoral	Claudine LOSTE	Déléguée adjointe
ADEME Occitanie	Lorenzo FALQUI	Pôle transition énergétique

ENTRETIENS RÉALISÉS PAR LE CEN OCCITANIE AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Organisme partenaire	Acteur interrogé	Nature du poste occupé
Conservatoire botanique national Méditerranéen (CBN Med)	Olivier ARGAGNON	Botaniste en charge du développement de la connaissance sur la flore sauvage méditerranéenne et les végétations
Office français pour la biodiversité (OFB)	Nicolas DODET	Chef du service départemental 11
Office national des forêts (ONF)	Stéphane GOYHENEIX	Chef de l'unité territoriale Littoral-Corbières
Pôle relais Lagunes	Nathalie BARRÉ	Chargée de projet Occitanie
Fédération de pêche de l'Aude	Adrien ARAZO	Directeur
Fédération départementale des chasseurs de l'Aude	Patrice LEMOINE	Directeur
Ligue pour la protection des oiseaux de l'Aude (LPO)	Francis MORLON	Directeur
Groupe Derivaz	Boris BAILLAT	Chiroptérologue
Département de l'Aude	Vincent DUMEUNIER	Chargé de mission Espaces naturels sensibles
Conseil scientifique et de prospective du PNRNM	John THOMPSON	Président

ENTRETIENS RÉALISÉS AVEC LES AGENTS DU PARC

Acteur interrogé	Nature du poste occupé
Céline PAYA	Directrice du Parc
Kattalin FORTUNÉ-SANS	Responsable du Pôle Biodiversité et Gestion de l'espace
Magalie MULET	Responsable du Pôle Moyens généraux
Nathalie POUX	Responsable du Pôle Médiation
Éric VOQUE	Référent Ressources en eau et écodéveloppement
Laurent BÉNAU	Référent Qualité des milieux aquatiques
Typhaine ADELL LEGRAND	Référente Climat/Énergie
Fanchon RICHART	Référente SIG/Paysage
Alain BERGÉ	Conservateur (réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie)
Marie DEWEIRDER	Chargée de mission Éducation au territoire
Bertrand DU LAC	Chargé de mission Tourisme de nature
Virginie GENET	Chargée de mission Animations événementiels
Laura SIGALAT	Responsable Communication
Jade CHING	Chargée de mission Agriculture et Marque Valeurs Parc

1.3

Le champ de l'évaluation

L'analyse évaluative se fonde sur quatre grandes questions d'évaluation, déterminées par le Syndicat mixte du Parc puis reformulées et réorganisées en lien avec les prestataires externes. Elles couvrent les six critères d'évaluation mentionnés supra (pertinence, cohérence, efficacité, efficacité, impact et utilité). Les tableaux ci-dessous précisent les quatre questions et les sous-questions qui les accompagnent, ainsi que les indicateurs afférents. Bien entendu, les éléments figurant dans ces tableaux ne peuvent être exhaustifs. La réponse aux questions d'évaluation dépasse la simple analyse de données et sollicite le regard de l'évaluateur.

QUESTION N°1 <i>Les acteurs (habitants, agents, partenaires, acteurs socioprofessionnels et associatifs) partagent-ils les enjeux et objectifs de la Charte ?</i>	
Compréhension de la question	Il s'agit d'analyser la pertinence des orientations et objectifs de la Charte au regard des attentes locales. Une analyse par catégorie d'acteurs sera réalisée afin d'apprécier les différents degrés de connaissance et d'appropriation des enjeux, orientations et objectifs de la Charte. C'est l'action du Parc qui est interrogée par cette question, à savoir si l'action du Parc, c'est-à-dire celle inscrite dans la Charte, est en cohérence avec les attentes du territoire.
Pertinence	Il s'agira ensuite d'identifier l'utilité de la Charte et du Parc à travers l'analyse des effets de sa mise en œuvre, au regard des enjeux initialement identifiés sur le territoire du Parc.
Utilité	
Sous-questions	Les différents acteurs du territoire connaissent-ils la Charte et ses engagements ? Quel est le degré d'appropriation de la Charte par les différents groupes d'acteurs du territoire ? Si la Charte est méconnue, les acteurs ont-ils connaissance des actions menées par le Parc ? Les acteurs sont-ils sensibilisés à l'action du Parc ? Comment ses actions sont-elles perçues ? Les orientations sont-elles en adéquation avec les besoins du territoire ? Quels sont les besoins et les attentes identifiés par les acteurs ? Les engagements inscrits dans la Charte apparaissent-ils tous encore pertinents aujourd'hui ? Quelle est la plus-value du Parc sur le territoire ? Le Parc a-t-il innové ou favorisé l'innovation ? Le Parc a-t-il expérimenté ou favorisé l'expérimentation ?
Indicateurs quantitatifs	Peu d'indicateurs quantitatifs sont adaptés à cette question.
Indicateurs qualitatifs	L'essentiel de l'analyse qualitative se basera sur les données recueillies dans le cadre des entretiens : • Niveau de connaissance de la Charte et des actions du Parc • Besoins et attentes identifiés par les acteurs • Perception des actions et du Parc en général par les différentes catégories d'acteurs • Perception du Parc sur l'aspect innovation et expérimentation
Personnes ressources à mobiliser	L'ensemble des acteurs du territoire de la Narbonnaise sera mobilisé : équipe technique du Parc, partenaires institutionnels
Outil à mobiliser	Les comptes rendus d'entretiens Certaines données quantitatives et des éléments bibliographiques Les synthèses des agents du Parc

QUESTION N°2 <i>Les réalisations sont-elles en adéquation avec la Charte ? avec les autres actions menées sur le territoire ?</i>	
Compréhension de la question	Cette question renvoie à la notion de cohérence externe. Pour cela, il faudra identifier si les actions du Parc ne sont pas en contradiction avec d'autres actions menées par les partenaires ou par les autres politiques publiques du territoire. Il s'agira également d'étudier la notion de cohérence interne en analysant la synergie des actions entre elles et avec les mesures de la Charte.
Cohérence externe et interne	
Sous-questions	Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec celles menées par les partenaires ? Avec les politiques publiques ? Des freins ont-ils été rencontrés avec les partenaires ? Le Parc a-t-il apporté de la cohérence, de la cohésion au territoire ? Les actions correspondent-elles aux mesures inscrites dans la Charte ? Les actions développées sont-elles cohérentes entre elles ?
Indicateurs quantitatifs	Peu d'indicateurs quantitatifs permettent de répondre à cette question.
Indicateurs qualitatifs	L'essentiel de l'analyse qualitative se basera sur les données recueillies dans le cadre des entretiens : • retour sur la cohérence des actions du Parc avec les actions des autres partenaires • freins rencontrés lors de la mise en œuvre des actions Les synthèses produites par les agents permettront de compléter les données des entretiens.
Personnes ressources à mobiliser	Les partenaires permettront d'avoir un retour sur le partenariat et les actions menées. Il s'agira également de caractériser la cohérence des actions avec les agents du Parc.
Outil à mobiliser	Les comptes rendus des entretiens Les synthèses fournies par les agents Les bilans annuels d'activités
QUESTION N°3 <i>Dans quelle mesure les moyens alloués ont-ils permis de réaliser les objectifs ?</i>	
Compréhension de la question Cohérence interne Efficacité	Cette question traite de la cohérence interne des actions du Parc, à savoir si les actions réalisées et les moyens mis en œuvre dans le cadre de la Charte (humains, financiers, techniques) sont en adéquation avec la Charte. Cette question se rapporte également à la notion d'efficacité afin de mettre en perspective les moyens déployés (humains, techniques, financiers) pour atteindre les résultats attendus.
Sous-questions	Quels sont les moyens humains, financiers et techniques qui ont été mobilisés ? Ces moyens correspondent-ils aux besoins ? Les moyens ont-ils été correctement répartis ? Les résultats sont-ils à la hauteur des moyens utilisés ? Les moyens sont-ils présents dans tous les domaines d'action prévus par la Charte ? Quels moyens ont manqué ? Quels freins ont été rencontrés ?
Indicateurs quantitatifs	Moyens financiers alloués par orientation/thème Nombre et type de partenaires mobilisés par projet Moyens humains mobilisés Temps passé par des agents par projet/action
Indicateurs qualitatifs	Les données qualitatives proviendront principalement des données recueillies dans le cadre des entretiens.
Personnes ressources à mobiliser	Principalement les agents du Parc, notamment les référents ainsi que les partenaires financiers afin d'apporter un retour sur les moyens mis à disposition et les freins rencontrés.
Outil à mobiliser	Données financières et des ressources humaines du Parc Les comptes rendus des entretiens Les bilans annuels d'activités

QUESTION N°4 <i>Le fonctionnement et les mesures prises en compte pour l'atteinte des objectifs de la Charte produisent-elles l'effet escompté ?</i>	
Compréhension de la question <i>Efficacité</i> <i>Utilité</i>	Cette question renvoie à la notion d'efficacité et d'utilité. Il s'agira d'identifier si les objectifs fixés lors de la création de la Charte ont été atteints. Pour cela, il faudra alors déterminer quelles sont les réalisations effectives et les résultats atteints à ce jour.
Sous-questions	Où se situent les projets ? Quels objectifs et quelles orientations sont concernés ? Comment le Parc travaille-t-il avec ses membres ? Avec ses partenaires ? L'organisation interne et externe du Parc est-elle optimale pour la mise en œuvre de la Charte ? Comment le fonctionnement du Parc avec ses membres et ses partenaires pourrait-il être amélioré ? Le pilotage de la mise en œuvre est-il efficace ? Quelle est la contribution spécifique du Parc à la mise en œuvre des engagements de la Charte ? Comment le Parc s'est-il positionné dans la mise en œuvre de la Charte (opérateur, animateur, initiateur, coordonnateur, maître d'ouvrage, opérateur, co-financeur,...)?
Indicateurs quantitatifs	Nombre de projets par thématique et pôle Nombre et type de partenaires mobilisés par projet
Indicateurs qualitatifs	Les entretiens fourniront de nombreuses données à propos du : - fonctionnement interne (Syndicat mixte) et externe (partenaires) du Parc - rôle du Parc dans la mise en œuvre de la Charte Les synthèses fournies par les agents permettent de produire une analyse et un bilan des actions réalisées entre 2010 et 2022.
Personnes ressources à mobiliser	L'ensemble des acteurs seront mobilisés : acteurs socioprofessionnels et associatifs, membres du Bureau syndical, équipe technique du Parc et partenaires institutionnels.
Outil à mobiliser	Les bilans annuels d'activité Les synthèses des agents Les bilans annuels des DOCOB Les comptes rendus des entretiens

2

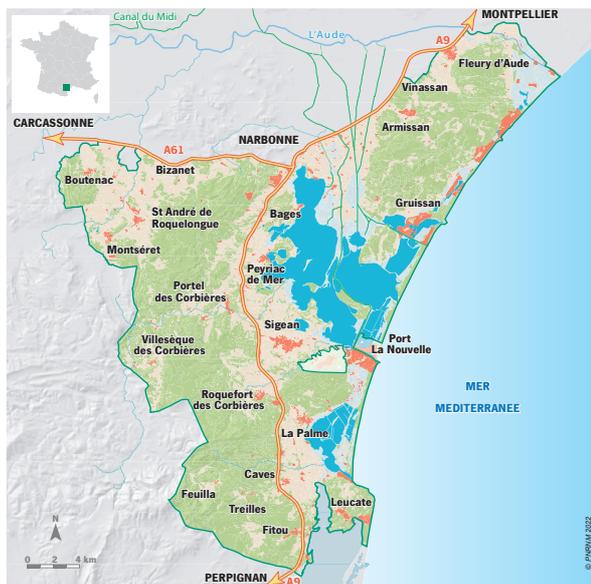
Le référentiel
 de l'évaluation :
 le Parc naturel régional
 de la Narbonnaise
 en Méditerranée

≈

→ 15

2.1 Présentation du territoire

Sur le versant oriental du département de l'Aude, en région Occitanie, le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée englobe un ensemble de paysages naturels parmi les plus remarquables du golfe du Lion. Son périmètre s'étire sur l'intégralité du littoral audois. En forme d'arc, ce cordon de sable fin, reliant l'embouchure de l'Aude aux falaises blanchâtres du plateau de Leucate, borde une mosaïque d'étangs et de lagunes. Dans les terres, le Parc s'étend jusqu'aux reliefs montueux des Corbières maritimes et du massif de Fontfroide, parsemés de garrigues, de vignes et de forêts. C'est là, dans la coexistence parfois abrupte entre l'aridité rocaillieuse et l'eau saumâtre, que ce bassin de vie a forgé sa singularité, mais aussi son histoire, romaine, architecturale, portuaire, pastorale et viticole.



D'une superficie de 70 000 ha, le territoire du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée fédère à ce jour 22 communes, réparties sur trois intercommunalités :

- Armissan, Bages, Bizanet, Caves, Fleury-d'Aude, Gruissan, La Palme, Leucate, Narbonne, Peyriac-de-Mer, Port-la-Nouvelle, Portel-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières, Sigean, Treilles, Vinassan (Communauté d'agglomération du Grand Narbonne)
- Feuilla, Fitou, Villesèque-des-Corbières (Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée)
- Boutenac, Montséret, Saint-André-de-Roquelongue (Communauté de communes Région lézignanaise, Corbières et Minervois).

La période de la Charte a vu l'adhésion officielle en 2022 de la commune de Treilles qui, jusque-là, dessinait une petite enclave à l'intérieur du périmètre du Parc.

70 000 HA superficie du territoire

22 communes réparties sur trois intercommunalités

Dans le cadre de la révision de sa Charte, le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée envisage d'intégrer trois nouvelles communes, sises à la pointe nord-ouest de son périmètre en vigueur: Thézan-des-Corbières, Ferrals-les-Corbières et Fabrezan. Membres de l'intercommunalité Région lézignanaise, Corbières et Minervois, ces trois communes ont manifesté le vœu, par délibération fin 2022, de rejoindre le périmètre d'étude de la future Charte. Ce périmètre élargi a été acté dans l'avis d'opportunité de l'État en date du 14 octobre 2022. L'extension géographique couvre 7 000 ha, portant la superficie du périmètre d'étude à 77 000 ha.

Dans la continuité de l'Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon, mais selon une approche plus locale, sept unités paysagères ont été identifiées sur le territoire. Cette subdivision a servi de référence pour la mise en œuvre de la Charte 2010-2025 et donc pour la présente évaluation. Précisons toutefois qu'elle a été revue (à neuf entités) pour l'élaboration du Diagnostic, socle de travail du projet de Charte 2025-2040.

- **Le littoral** dessine un arc de cercle de 42 km entre l'embouchure de l'Aude et Leucate. Ce lido sableux se signale, sur la côte languedocienne, par son caractère de site naturel préservé. Il borde un paysage de lagunes et d'avancées de calcaire, dans lequel s'enchaînent des cabanes traditionnelles de pêcheurs et des stations balnéaires.
- **Le complexe lagunaire**, étendue morcelée d'eaux saumâtres, se compose des étangs de La Palme, Bages-Sigean, l'Ayrolle, Gruissan, Campagnol, Mateille, Pissevaches et du Dou. Des salines et des îles calcaires viennent consteller ces lagunes côtières. Des graus relient les eaux intérieures à la mer Méditerranée. Le caractère naturel de plusieurs graus et la présence de steppes salées font de ces lagunes des sites écologiques d'exception à l'échelle européenne. Havres de biodiversité, remarquables par la variété de leurs milieux (sansouïres, roselières, montilles...), les lagunes accueillent une activité halieutique et des pratiques sportives de pleine nature.
- **Le massif de la Clape** constitue l'avancée ultime des Corbières vers la Méditerranée. Montagne calcaire culminant à 214 m d'altitude, ancienne île que l'alluvionnement de l'Aude a raccordé au continent au XIV^e siècle, la Clape rompt la continuité lagunaire de la côte languedocienne. Pins d'Alep, garrigues et bosquets de chênes verts couvrent ses pentes, tandis que ses combes et vallons sont le domaine de la vigne. Ses plateaux karstiques, où se sont creusés des gouffres tels celui de l'Œil doux, sont bordés par d'importantes falaises. Le massif de la Clape héberge une biodiversité remarquable, mais également fragile face à l'essor des activités de pleine nature.
- Sa falaise forme une véritable étrave de calcaire dans le golfe du Lion : **le plateau de Leucate**, sur la frange maritime de la plaine du Roussillon, est l'unique promontoire de roche sur le littoral languedocien. Il surplombe les étangs de La Palme et de Salses-Leucate et la mer. Le plateau arbore une mosaïque de milieux méditerranéens exposés aux vents et aux embruns marins : pelouses sèches, garrigues, pinèdes, vignes... Son étendue est striée par un

étonnant lacs de murets en pierre sèche, vestiges de sa tradition agropastorale et arboricole (vigne, amandiers, pêcheurs de vigne...).

- Ensermé entre la muraille des Corbières et la frange indécise des étangs, **le piémont** relie Narbonne à Fitou via Sigean (35 km). Comme anciennement la Via Domitia romaine, les deux grands axes longitudinaux du territoire, l'A9 et la D6009, sillonnent ce paysage méditerranéen de vignobles et de piémonts cultivés, de petites plaines, de garrigues rasées et sèches, de collines boisées.
- **Les Corbières de Fontfroide et les Corbières maritimes** sont deux composantes du Massif des Corbières, qui se déploie de la basse plaine de l'Aude aux contreforts des Pyrénées. Une vallée viticole, la Berre, et des collines les séparent. Relief gréseux, les Corbières de Fontfroide se couvrent de garrigues et de forêts, servant d'écrin à l'abbaye cistercienne de Fontfroide. Les Corbières maritimes, à dominante calcaire, étendent leurs plateaux accidentés et leurs vallons viticoles jusqu'aux abords du littoral. Des parcs éoliens s'élèvent sur leurs plateaux battus par le cers et le vent marin.

Il existe une interdépendance entre toutes ces unités : elles présentent des interactions paysagères, hydrauliques, écologiques, culturelles.



Les marais de Campagnol

Le Parc naturel régional de la Narbonne en Méditerranée abrite nombre d'espaces naturels protégés, milieux écologiques hébergeant une biodiversité remarquable :

- neuf sites du réseau européen Natura 2000 (ZPS ou ZSC), dont cinq gérés et animés par son Syndicat mixte, et plusieurs Znieff de type I et II. Ces dispositifs sont articulés avec les Plans nationaux d'actions (PNA) en faveur des espèces menacées, de la faune et de la flore d'intérêt patrimonial
- des zones humides, les Étangs littoraux, reconnus d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar.
- 20 sites (étangs, marais, rives, salines, îles...) acquis par le Conservatoire du Littoral, représentant une surface cumulée de 3500 ha
- une Réserve biologique dirigée en cours de création sur le Massif de Fontfroide
- la réserve naturelle régionale (RNR) de Sainte-Lucie, classée en 2009 par l'ancienne Région Languedoc-Roussillon. Seule réserve naturelle sur le département de l'Aude, elle s'étend sur 825 ha et regroupe une île calcaire, d'anciens salins, ainsi que la plage sauvage de la Vieille-Nouvelle. Elle constitue un refuge pour des plantes halophytes fragiles et un habitat favorable pour une avifaune variée. Après une période de co-gestion entre le Parc et la commune de Port-la-Nouvelle, la RNR de Sainte-Lucie est aujourd'hui gérée par le Parc et l'ONF.

En relation avec l'histoire maritime et fluviale du Languedoc, le Parc porte un chantier de charpenterie de marine. Implanté entre l'écluse de Mandirac et le domaine du Grand Castérou, ce chantier d'insertion socioprofessionnelle permet l'entretien et la restauration de bateaux anciens d'intérêt patrimonial, de la goélette aux embarcations de pêcheurs, et favorise la transmission d'un savoir-faire artisanal. Le chantier est cofinancé par l'État, le Département de l'Aude et Le Grand Narbonne.

De par son patrimoine écologique, paysager, agricole et marin, son rayonnement touristique, son positionnement géographique, ses gisements d'énergie renouvelable, le Parc naturel régional de la Narbonne en Méditerranée concentre plusieurs enjeux et problématiques rencontrés régionalement : la hausse démographique, la dynamique économique et touristique, l'attractivité du littoral, la mutation viticole, la protection des paysages et de la biodiversité ou encore la revitalisation culturelle.



© Fred Larrey - CdL



© Marc Médevielle

2.2 L'historique du Parc naturel régional

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée a été créé par décret du Journal officiel n°292 du 18 décembre 2003, pour une durée initiale de cinq ans. Il s'agit alors du 41^e parc naturel régional en France (sur 58 en 2022), du deuxième de l'ancienne région Languedoc-Roussillon après celui du Haut-Languedoc, du tout premier sur le département de l'Aude. Il est aujourd'hui l'un des huit parcs naturels régionaux de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Par décret du 11 octobre 2008, le label du Parc naturel régional est prorogé jusqu'au 17 décembre 2010, puis renouvelé le 10 décembre 2010 (décret n°2010-1535) pour une durée de douze ans, après validation de la Charte 2010-2022 succédant à celle de 2003. Le 19 décembre 2017, une nouvelle prorogation du classement du Parc pour trois ans (décret n°2017-1715) prolonge la validité de la Charte jusqu'au 11 décembre 2025, en application de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.



D'abord installé, l'espace d'une décennie, au domaine de Montplaisir à Narbonne, le Syndicat mixte du Parc a aujourd'hui son siège administratif à Sigean. À l'horizon 2024, il emménagera au Grand Castélou, ancien domaine salin puis viticole au cœur des marais du Narbonnais, propriété du Conservatoire du littoral, en cours de rénovation sous l'égide de la Ville de Narbonne et selon une démarche Bâtiment Durable Occitanie. Le site est promis à former un vaste ensemble englobant la Maison du Parc, le centre d'interprétation « la Maison de la Narbonnaise » dont le Syndicat mixte assumera la gestion, ainsi que le chantier de charpenterie de marine déjà placé sous l'égide du Parc.

Dans le même temps, le Syndicat mixte devient la structure référente du Groupe d'action locale (GAL) Via Domitia, qui anime et évalue le programme européen Leader et accompagne localement les porteurs de projet pour l'obtention des fonds dédiés, dont l'enveloppe atteint 1,2 M€ sur la période 2023-2028. Cette nouvelle attribution reflète le rôle croissant du Parc de la Narbonnaise en Méditerranée au sein du golfe de Lion, puisque le GAL Via Domitia englobe l'agglomération du Grand Narbonne et la Communauté de communes héraultaise de La Domitienne.

2.3 Le contenu de la Charte 2010-2025

Document de référence engageant le Syndicat mixte et tous ses partenaires, la Charte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée définit une stratégie de développement durable du territoire, qui, entre littoral, lagunes et Corbières, riche de paysages et d'habitats écologiques préservés, est soumis aussi bien à des mutations régionales (attractivité du littoral, ressource en eau...) qu'aux phénomènes d'échelle planétaire (changement climatique, risque de submersion marine...). Le projet stratégique de la Charte répond à des enjeux clairement identifiés et affinés en fonction des unités paysagères.

Les enjeux spécifiques ont trait aux mutations rurales et viticoles, à la fréquentation touristique et à la démographie, à l'aménagement du territoire. Ils sont abordés, le plus objectivement possible, sous l'angle des gains et des risques de perte potentiels pour le territoire. Les enjeux transversaux, qui irriguent tous les axes de la Charte, se rapportent à la biodiversité, à la ressource en eau, au climat, à l'énergie, aux paysages et aux espaces.

Certains secteurs géographiques cristallisent fortement les enjeux majeurs : naturalistes, paysagers, de préservation de la viticulture et d'aménagement urbain. Ils sont priorisés comme Zones stratégiques d'intervention. Ce zonage est subdivisé de la façon suivante :

- **les Zones majeures pour la préservation de la biodiversité (Z1)**, basées sur les périmètres Natura 2000
- **les Zones de mutation rapide à forte sensibilité paysagère (Z2)**, recouvrant le piémont sillonné par les axes de circulation et soumis aux pressions urbaines
- **les Zones de planification prioritaire (Z3)**, interfaces entre le littoral et l'arrière-pays de moyenne montagne, issues du SCOT
- **les Zones de préservation et de valorisation des terroirs et des paysages agricoles (Z4)**, à vocation tant économique que paysagère
- **les Zones propices au développement de l'éolien (Z5)**, pour l'encadrement des projets et la protection des zones sensibles, issues de la charte éolienne.

La Charte 2010-2025 du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'articule selon **3 grands axes**, recouvrant **10 objectifs stratégiques** et **20 mesures opérationnelles**, assortis d'une déclinaison spécifique au littoral.

AXE 1

PROTÉGER ET VALORISER NOS PATRIMOINES NATURELS ET PAYSAGERS

L'Axe 1 vise, par l'amélioration et le partage des connaissances, puis la définition concertée de plans de gestion, à la protection et la valorisation collectives des patrimoines naturels et paysagers. L'accent est mis sur l'eau, enjeu crucial sur ce territoire caractérisé par ses lagunes et son littoral.

AXE 2

AMÉNAGER, CONSTRUIRE ET PRODUIRE DE MANIÈRE RESPONSABLE

L'Axe 2 vise à favoriser un développement responsable, respectueux des équilibres écologiques, par les bâtisseurs, aménageurs, producteurs, tous acteurs œuvrant à la vitalité du territoire, et propose une méthode de coopération en ce sens. Il soutient une économie fondée sur la valorisation des ressources locales, avec une attention spéciale pour la viticulture.

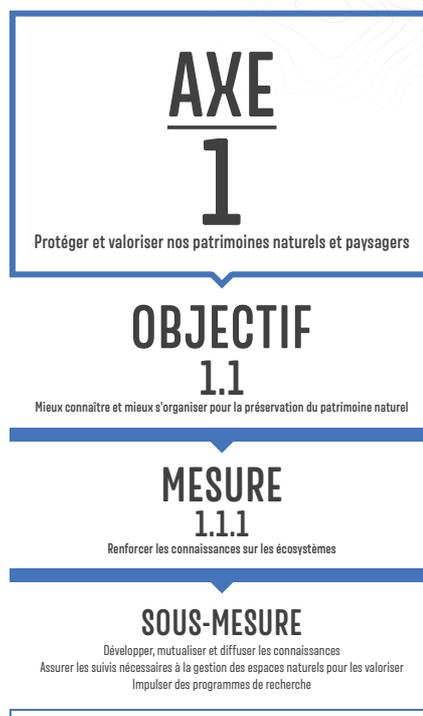
AXE 3

VIVRE LE PARC ET SA DYNAMIQUE AVEC SES ACTEURS ET SES HABITANTS

L'Axe 3 vise à mobiliser tous les acteurs et habitants du territoire autour des défis et de la dynamique de la Charte, par la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, la médiation culturelle, l'accueil des publics. Il s'appuie sur la coordination du Syndicat mixte du Parc avec ses collectivités-membres et partenaires. Il envisage aussi le Parc comme un laboratoire d'innovations environnementales pour l'ensemble du littoral méditerranéen.

Émanations des 3 axes, les 10 objectifs stratégiques fixent les orientations des 20 mesures opérationnelles. Celles-ci indiquent les buts et priorisent les champs d'intervention. Elles se divisent en sous-mesures qui énoncent les actions et démarches que le Parc et/ou ses partenaires doivent impulser pour la mise en œuvre effective du projet de développement durable. L'arborescence de chaque axe se présente selon l'exemple suivant.

IMBRICATIONS FONCTIONNELLES ALLANT DE L'AXE À LA SOUS-MESURE



RÉCAPITULATIF DES OBJECTIFS ET MESURES PAR AXE DE LA CHARTE

Axes	Objectifs	Mesures
1. Protéger et valoriser nos patrimoines naturels et paysagers	1.1 Mieux connaître et mieux s'organiser pour la préservation du patrimoine naturel	1.1.1 Renforcer les connaissances sur les écosystèmes
		1.1.2 Définir des stratégies de gestion permanentes et adaptées
	1.2 Gérer durablement la biodiversité des écosystèmes aquatiques et terrestres	1.2.1 Mettre en œuvre une gestion durable des espaces naturels
		1.2.2 Améliorer la qualité de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques et la gestion de la ressource en eau
	1.3 Reconnaître et préserver la diversité des paysages méditerranéens de la Narbonnaise	1.3.1 Connaître, préserver et valoriser les paysages de la Narbonnaise, ses éléments identitaires et son bâti traditionnel
		1.3.2 Restaurer les sites dégradés ou en mutation
2. Aménager, construire et produire de manière durable	2.1 Innover pour un aménagement équilibré de l'espace et une préservation de l'environnement et des paysages	2.1.1 S'organiser pour un aménagement respectueux de l'espace, des paysages et des ressources
		2.1.2 Expérimenter de nouvelles modalités d'aménagement et de construction
	2.2 Anticiper les mutations et pérenniser les productions emblématiques du territoire : viticulture et pêche lagunaire	2.2.1 Soutenir les productions locales et accompagner la diversification et le développement de nouvelles filières
		2.2.2 Orienter les évolutions des activités agricoles et de la pêche dans le sens d'un développement durable du territoire

Axes	Objectifs	Mesures
	2.3 Structurer une offre d'accueil touristique et de loisirs liés aux patrimoines	2.3.1 Révéler la dimension "Nature et culture méditerranéenne" de la Narbonnaise
		2.3.2 Promouvoir le tourisme durable en Narbonnaise
3. Vivre le Parc et sa dynamique avec les acteurs et habitants	2.4 Promouvoir et accompagner les démarches de qualité environnementale et l'accueil économique durable	2.4.1 Favoriser, dans les entreprises, l'émergence d'activités et de démarches liées à la qualité environnementale et au patrimoine
		2.4.2 Appuyer les collectivités dans l'innovation et la performance environnementale
	3.1 Mettre en place une stratégie de coopération au service du projet de territoire	3.1.1 Partager le projet avec le plus grand nombre et s'inscrire dans une dynamique plus large
		3.1.2 Partager le projet avec les habitants
	3.2 Prolonger l'émergence d'une plateforme pour l'éducation à l'environnement et au territoire	3.2.1 Proposer au public un projet éco-citoyen d'envergure et accompagner le changement des comportements
3.2.2 Sensibiliser et éduquer les jeunes aux patrimoines et à l'environnement		
3.3 Rendre accessible au grand public la compréhension des patrimoines culturels	3.3.1 Connaître et révéler les patrimoines culturels de la Narbonnaise	
	3.3.2 Faire vivre et partager les patrimoines de la Narbonnaise	

Une **Déclinaison Littoral**, active dès la première période de classement du Parc (Charte 2004-2008), rayonne sur six communes : Fleury-d'Aude (stations de Saint-Pierre-la-Mer et Cabanes de Fleury), Narbonne (station de Narbonne-Plage), Gruissan, Port-la-Nouvelle, La Palme, Leucate (entités urbaines de La Franqui, Leucate-Village, Leucate-Plage).

2.4 Le suivi de la Charte

L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte, du degré d'atteinte de ses objectifs, s'appuie sur des indicateurs de suivi et des indicateurs de résultats.

Afin de parvenir à un dispositif d'évaluation partagé, les indicateurs initiaux de 2010 ont été repensés et étoffés en 2016 par l'équipe du Syndicat mixte, en liaison avec le Conseil scientifique et de prospective du Parc. Ce chantier a permis de proposer de nouveaux indicateurs et de formaliser des questions évaluatives. Chaque objectif de la Charte s'accompagne ainsi d'un cadre d'évaluation composé :

- d'une question évaluative portant sur l'atteinte de l'objectif
- de questions évaluatives se référant à la mise en œuvre de chaque mesure relative à l'objectif et d'indicateurs associés.

Le bilan évaluatif par objectif a été mené sur la base du référentiel de 2016. Au besoin, les indicateurs ont été ajustés et actualisés pour rendre l'exercice réalisable. Si, pour bon nombre d'indicateurs, il n'existe pas d'état 0, des tendances peuvent être dégagées le plus souvent. Précisons qu'aucune cible n'a été établie pour ces indicateurs. Les tableaux suivants récapitulent, par objectif et mesure associée, les questions évaluatives et les indicateurs renseignés dans l'évaluation (chapitre 3.1).



L'évaluation des politiques publiques monte en puissance et devient un outil de pilotage et de décision. De toute évidence, la définition de la prochaine Charte devra s'accompagner, d'emblée, de la mise en place d'un référentiel évaluatif solide et partagé et de l'identification d'un temps-agent dédié à la mise en œuvre de ce suivi.

QUESTIONS ÉVALUATIVES



DÉCLINAISON LITTORALE			
	Mesures	Questions évaluatives	
Évolution du territoire	Orientations générales pour le littoral: pour les massifs, les îles et les lidos, les stations et villages	Comment l'image du littoral a-t-elle évolué ?	p.223
Efficacité de la Charte	Orientations pour préserver et requalifier le littoral dans chacune des six communes	Les actions prévues dans la Déclinaison Littoral, notamment en termes de coupures d'urbanisation et de fermeture des plages à la circulation motorisée, ont-elles été mises en œuvre ?	p.222

QUESTIONS ÉVALUATIVES



AXE 1 Protéger et valoriser nos patrimoines naturels et paysagers			
Objectifs	Mesures	Questions évaluatives	
1.1	Évolution du territoire		Quelle coordination des acteurs engagés dans la préservation des milieux naturels et de l'eau observe-t-on à l'échelle du territoire ? p.66
	Efficacité de la Charte	1.1.1 Renforcer les connaissances des écosystèmes	Les dispositifs de suivi de l'état des écosystèmes permettent-ils d'observer l'ensemble des écosystèmes ? Et en particulier dans les Z1 ? p.57
		1.1.2 Définir des stratégies de gestion pertinentes et adaptées	Ces connaissances sont-elles partagées avec les acteurs locaux ? p.59
1.2	Évolution du territoire		Les Z1 sont-elles couvertes par des documents de planification environnementale et/ou de gestion à jour ? p.64
			Ce travail a-t-il été réalisé à une échelle adaptée aux enjeux ? p.64
	Efficacité de la Charte	1.1.2 Définir des stratégies de gestion pertinentes et adaptées	Dans quelles proportions les documents de planification environnementale et de gestion réalisés ont-ils été mis en œuvre ? p.75
		1.2.2 Améliorer la qualité de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques et la gestion de la ressource en eau	Comment les actions menées ont-elles contribué à l'effort collectif en faveur de la gestion de l'eau ? p.87
		Ce travail a-t-il été réalisé à une échelle adaptée aux enjeux ? p.87	
1.3	Évolution du territoire		La diversité des paysages de la Narbonnaise est-elle reconnue et préservée, notamment le long des axes de découverte ? p.104
	Efficacité de la Charte	1.3.1 Connaître, préserver et valoriser les paysages de la Narbonnaise, ses éléments identitaires et le bâti traditionnel	Comment les actions menées ont-elles contribué à la préservation et à la valorisation des paysages et du patrimoine bâti ? p.99
		1.3.2 Restaurer les sites dégradés ou en mutation	Le paysage a-t-il été bien pris en compte dans les projets d'aménagement (routiers, ferroviaires...)? p.103
		Des actions de résorption des points noirs paysagers ont-elles été menées ? p.103	



AXE 2 Aménager, construire et produire de manière responsable				
Objectifs		Mesures	Questions évaluatives	
2.1	Évolution du territoire		Quelles sont les évolutions observées sur le territoire, en matière de démographie, de formes urbaines et d'habitat, de consommation d'espace et des ressources, d'équilibre territorial... ?	p.122
	Efficacité de la Charte	2.1.1 S'organiser pour un aménagement respectueux de l'espace, des paysages et des ressources	Dans quelle mesure les exercices de planification de l'aménagement du territoire (PCET, Charte éolienne et solaire, SAGE, SCOT, PLU, PLH, TVB...) ont-ils permis une approche intégrée des enjeux ?	p.116
		2.1.2 Expérimenter de nouvelles modalités d'aménagement et de construction	L'action engagée a-t-elle permis d'innover en matière d'habitat, de gestion économe de la ressource (eau, énergie, espaces...), et de préservation des paysages ?	p.120
2.2	Évolution du territoire		Quel est l'état des filières de productions emblématiques du Parc ?	p.140
	Efficacité de la Charte	2.2.1 Soutenir et valoriser les productions locales et accompagner la diversification et le développement de nouvelles filières	L'action a-t-elle favorisé la relation directe entre producteurs, consommateurs et territoire du Parc (circuits courts, accueil au domaine, marque Parc...)?	p.131
		2.2.2 Orienter les évolutions des activités agricoles et de la pêche dans le sens d'un développement durable du territoire	L'action a-t-elle favorisé un développement des activités agricoles (dont la pêche) respectueux de l'environnement et prenant en compte le changement climatique ?	p.137
2.3	Évolution du territoire		Quelle est l'image touristique perçue du territoire ?	p.156
	Efficacité de la Charte	2.3.1 Révéler la dimension « Nature et culture méditerranéenne » de la Narbonnaise	Dans quelle mesure l'organisation d'une offre touristique de nature est-elle venue enrichir l'offre touristique du territoire (image, activités, emploi...)?	p.149
		2.3.2 Promouvoir les valeurs du tourisme durable en Narbonnaise	Dans quelle mesure les actions menées ont-elles favorisé le développement des démarches de qualité environnementale des différents prestataires touristiques ?	p.155
			Quelle est l'appropriation des valeurs du tourisme durable par les partenaires ?	p.155



2.4	Évolution du territoire		Dans quelle mesure les collectivités et les acteurs économiques contribuent-ils à la gestion économe et à la protection des ressources du territoire ?	p.172
	Efficacité de la Charte	2.4.1 Favoriser, dans les entreprises, l'émergence d'activités et de démarches liées à la qualité environnementale et au patrimoine	Comment l'environnement est-il intégré dans les entreprises, en tant que démarches qualité et/ou en tant qu'objet social de l'entreprise ?	p.165
		2.4.2 Appuyer les collectivités dans l'innovation et la performance environnementale	Comment les partenariats tissés entre les collectivités et le Parc ont-ils permis d'optimiser la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets ?	p.171
AXE 3 Mettre en place une stratégie de coopération au service du projet de territoire				
Objectifs		Mesures	Questions évaluatives	
3.1	Évolution du territoire		De nouvelles habitudes de concertation se sont-elles mises en place ?	p.186
	Efficacité de la Charte	3.1.1 Partager le projet avec le plus grand nombre et s'inscrire dans une dynamique plus large	En quoi les dynamiques de partenariats se sont-elles diversifiées ?	p.182
		3.1.2 Partager le projet avec les habitants	En quoi l'action du Parc sur le territoire est-elle reconnue et partagée par les habitants ?	p.185
3.2	Évolution du territoire		Comment la question de l'éducation au territoire et à l'environnement s'est-elle ancrée dans les pratiques et les politiques publiques ?	p.199
	Efficacité de la Charte	3.2.1 Proposer au public un projet éco-citoyen d'envergure et accompagner le changement des comportements	L'action menée en matière d'éco-citoyenneté a-t-elle permis de fidéliser et diversifier les publics touchés ?	p.194
		3.2.2 Sensibiliser les jeunes aux patrimoines et à l'environnement	L'offre pédagogique du Parc et de ses partenaires s'est-elle adaptée aux divers temps des jeunes ?	p.198
3.3	Évolution du territoire		Comment l'offre culturelle du territoire a-t-elle évolué ?	p.211
	Efficacité de la Charte	3.3.1 Connaître et révéler les patrimoines culturels de la Narbonnaise	En quoi l'action culturelle menée (dans les domaines de la création, du patrimoine, des traditions) a-t-elle contribué à renouveler les moyens et les outils de restitution des patrimoines ?	p.205
		3.3.2 Faire vivre et partager les patrimoines de la Narbonnaise	Les équipements et projets d'interprétation ont-ils contribué à mobiliser et diversifier les publics ?	p.210



AXE1 Protéger et valoriser nos patrimoines naturels et paysagers				
Objectifs	Mesures	Sous-mesure	Indicateurs 2010	Indicateurs retenus pour l'évaluation (indicateurs de 2016, éventuellement adaptés)
1.1	1.1.1 Renforcer les connaissances des écosystèmes	Développer, mutualiser et diffuser les connaissances	Nombre de publications scientifiques Nombre de réunions du Conseil scientifique Nombre de personnes assistants aux restitutions publiques	Nombre de publications produites Surface et type des habitats cartographiés → Proportion des habitats à enjeu fort cartographiés Nombre de cartographies de l'occupation du sol Nombre de réunions de restitution des suivis scientifiques et études naturalistes menées par ou en collaboration avec le Parc Nombre d'instances mutualisées
		Assurer les suivis nécessaires à la gestion des espaces naturels pour les valoriser	Nombre de points de suivis	Nombre d'inventaires d'espèces réalisés et répartition géographique → Nombre de suivis scientifiques et d'inventaires d'espèces réalisés
		Impulser des programmes de recherche		Nombre de groupes de travail thématiques sur l'eau organisés réunissant une diversité d'acteurs Nombre de programme de recherches impulsés, dans lesquels le Parc est impliqué
	1.1.2 Définir des stratégies de gestion pertinentes et adaptées	Élaborer et articuler les stratégies régionales, départementales et locales	Nombre de DOCOBs Nombre de contrats de milieux signés Surface en réserves naturelles	
		Renforcer la coordination et les échanges entre gestionnaires des espaces naturels de l'eau		
		Réaliser et actualiser les plans de gestion en concertation avec les acteurs locaux	Nombre de plans de gestion réalisés % d'espaces naturels disposant d'un Plan de gestion	Taux de couverture des Z1 par des documents de planification et/ou de gestion
		Renforcer les protections foncières et réglementaires existantes	Nombre d'hectares en acquisition foncière	

AXE1 Protéger et valoriser nos patrimoines naturels et paysagers				
Objectifs	Mesures	Sous-mesure	Indicateurs 2010	Indicateurs retenus pour l'évaluation (indicateurs de 2016, éventuellement adaptés)
1.2	1.2.1 Mettre en œuvre une gestion durable des espaces naturels	Mettre en œuvre les Documents d'Objectifs Natura 2000 dans les Zones majeures pour la préservation de la biodiversité	Nombre de contrats Natura 2000 et de MAËT Nombre de sites aménagés	Taux de réalisation des actions de chaque document de gestion porté par le PNR
		Renforcer la gestion des zones humides et leur biodiversité	Pourcentage des zones humides gérées de façon contractuelle Évolution des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
		Gérer et maintenir l'ouverture des milieux secs	Évolution des surfaces de milieux ouverts	
		Maintenir et restaurer les corridors écologiques et la nature ordinaire		
		Organiser l'accueil et la fréquentation dans les espaces naturels		
		Renforcer la surveillance dans les espaces naturels et l'application des réglementations	Nombre de patrouilles	
	1.2.2 Améliorer la qualité de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques et la gestion de la ressource en eau	Lutter contre la pollution de l'eau	Suivi des rejets d'effluents des STEP Résultats de suivis de la qualité de l'eau en milieu naturel Évolution des concentrations de pesticides dans l'eau de captage Classement sanitaire des exploitations de gisements coquilliers	État chimique des masses d'eau État chimique et écologique des masses d'eau superficielles principales État de conservation des habitats Nombre d'actions menées pour la lutte contre les toxiques Nombre d'actions menées en faveur de lutte contre l'eutrophisation et les apports bactériologiques
		Améliorer le fonctionnement hydraulique des lagunes et des cours d'eau et canaux, réduire les facteurs favorisant le comblement des étangs		Trame bleue : état de fonctionnement des graus



AXE1 Protéger et valoriser nos patrimoines naturels et paysagers				
Objectifs	Mesures	Sous-mesure	Indicateurs 2010	Indicateurs retenus pour l'évaluation (indicateurs de 2016, éventuellement adaptés)
1.2	1.2.2 Améliorer la qualité de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques et la gestion de la ressource en eau	Gérer et partager durablement la ressource en eau		Volume d'eau brute économisé
	1.3	1.3.1 Connaître, préserver et valoriser les paysages de la Narbonnaise, ses éléments identitaires et le bâti traditionnel	Améliorer la connaissance sur le paysage et ses évolutions par une approche pluridisciplinaire	Nombre d'investigations ou d'expérimentations sur le paysage Nombre de reconductions des photos de l'Observatoire
Restaurer, entretenir l'architecture villageoise et des domaines viticoles			Taux de communes ayant traité les espaces publics	
Connaître, restaurer et valoriser le patrimoine vernaculaire			Nombre d'opérations façades	Nombre d'actions en faveur de la préservation et/ou valorisation des paysages et du patrimoine bâti
Renforcer et valoriser les éléments identitaires et structurants du paysage			Nombre de chantiers de restauration du petit patrimoine bâti	
Renforcer la protection des paysages		Superficies classées		
1.3.2 Restaurer les sites dégradés ou en mutation		Mise en œuvre de la loi sur l'affichage et harmonisation de la signalétique	Nombre de règlements locaux de Publicité Réalisation d'un Système d'Information Locale Nombre de dispositifs publicitaires illégaux supprimés	Nombre de panneaux non réglementaires supprimés le long de la RD6009
		Résorber et limiter les décharges et dépôts sauvages	Nombre de dépôts ou décharges sauvages supprimés	Nombre d'actions de résorption
	Résorber et limiter les autres points noirs paysagers			
	Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage et réhabiliter les sites abandonnés ou en fin d'exploitation	Nombre de démarches de réhabilitation Nombre de sites dégradés réhabilités	Nombre de réhabilitations paysagères de délaissés routiers et espaces dégradés le long des routes départementales Nombre de projets exemplaires	

AXE2 Aménager, construire et produire de manière responsable				
Objectifs	Mesures	Sous-mesure	Indicateurs 2010	Indicateurs retenus pour l'évaluation (indicateurs de 2016, éventuellement adaptés)
2.1	2.1.1. S'organiser pour un aménagement respectueux de l'espace, des paysages et des ressources	Favoriser les démarches de développement durable	Nombre de collectivités engagées dans un Agenda 21 Élaboration de cahiers d'application et schémas de secteur Élaboration de Chartes paysagères et d'aménagement	Nombre d'exercices de planification intégrant les enjeux espace, énergie, climat, paysage, biodiversité et ressource en eau
		Définir des politiques d'aménagement concertées	Création d'une enceinte d'échanges entre acteurs publics de l'aménagement	Nombre de documents de planification intégrant ces enjeux de manière opérationnelle
		Proposer une gestion à l'échelle du territoire sur les questions du climat, énergie et ressource en eau	Indicateurs de suivi du diagnostic énergétique	Consommation en eau par usages (indicateur partiel) Consommation d'énergie et des émissions de GES par secteurs d'activités
		Conserver et valoriser la dimension rurale caractéristique du territoire dans les projets d'aménagements		Taux d'artificialisation du territoire Dynamique démographique du Territoire par Commune
	2.1.2. Expérimenter de nouvelles modalités d'aménagement et de construction	Innover pour un urbanisme de qualité et d'excellence environnementale	Nombre de réalisations selon les principes AEU Nombre d'études formes urbaines Nombre de permanences Nombre de PLU établis ou révisés	Outils et actions en faveur de la qualité environnementale de l'habitat Nombre d'opérations exemplaires
		Développer des zones d'activité HQE et requalifier les zones d'activités existantes	Nombre de requalifications	
		Promouvoir un bâti de qualité, économe en énergie et respectueux de l'environnement et du patrimoine	Nombre de bâtiments « pilotes » exemplaires	
		Informer et conseiller les habitants		



AXE 2 Aménager, construire et produire de manière responsable				
Objectifs	Mesures	Sous-mesure	Indicateurs 2010	Indicateurs retenus pour l'évaluation (indicateurs de 2016, éventuellement adaptés)
2.2	2.2.1. Soutenir et valoriser les productions locales et accompagner la diversification et le développement de nouvelles filières	Soutenir la promotion et la valorisation des produits agricoles et de la pêche lagunaire	Nombre de nouveaux produits Nombre d'hébergements créés Chiffre d'affaire généré Pourcentage d'agriculteurs concernés	Nombre de produits et d'accueil marqués
		Développer les circuits courts et accompagner les projets d'amélioration des structures collectives de production des petits métiers de la pêche	Nombre d'adhérents AMAP, de paniers distribués Nombre d'ha en nouvelles cultures Nombre de sites de débarquement de la pêche mis aux normes sanitaires	Nombre d'installations, reprises, abandons Nombre de points de vente
		Améliorer l'accueil autour du vin, de la pêche lagunaire et dans les exploitations agricoles	Fréquentation des caveaux	
		Accompagner et anticiper le changement climatique et développement de cultures agricoles adaptées aux spécificités méditerranéennes	Nombre de création ou de reprises d'entreprises agricoles et halieutiques	
		Expérimenter et encadrer la production d'énergie d'origine renouvelable dans les espaces agricoles		
2.2.2. Orienter les évolutions des activités agricoles et de la pêche dans le sens d'un développement durable du territoire	Conforter l'agriculture comme outil de gestion durable des espaces ruraux et de prévention contre les risques naturels	Nombre d'exploitations concernées Pourcentage d'exploitations diagnostiquées (énergie) Economies réalisées (factures énergie et eau)	Surfaces concernées par des démarches de qualité environnementale Volumés d'eau brutes agricole économisés	

AXE 2 Aménager, construire et produire de manière responsable				
Objectifs	Mesures	Sous-mesure	Indicateurs 2010	Indicateurs retenus pour l'évaluation (indicateurs de 2016, éventuellement adaptés)
2.2	2.2.2. Orienter les évolutions des activités agricoles et de la pêche dans le sens d'un développement durable du territoire	Mettre en œuvre des mesures, itinéraires techniques et pratiques respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et des paysages	Nombre d'hectares en MAET	
		Poursuivre et soutenir la gestion des déchets et effluents agricoles et optimiser l'usage des ressources en eau et en énergie	Tonnage de produits phyto recueillis	
2.3	2.3.1. Révéler la dimension « Nature et culture méditerranéenne » de la Narbonnaise	Proposer une offre « Nature et Patrimoine » spécifique	Nombre de nuitées dans les hébergements du réseau Nombre de randonneurs et de vente de topo-guides Nombre de personnes assistant aux animations Nombre de produits touristiques mis en marché Taux de progression du chiffre d'affaire hors saison	Nombre de sites naturels ouverts au public dans une démarche de tourisme durable Nombre d'animations du réseau des animateurs et fréquentation Nombre et diversité de produits touristiques mis en marché
		Faire émerger une destination "Parc naturel régional"	Nombre de séjours à thèmes vendus Chiffre d'affaire généré	
		Proposer une meilleure intégration des patrimoines et du territoire dans l'offre balnéaire	Taux de répartition de la clientèle sur le territoire	



AXE 2 Aménager, construire et produire de manière responsable				
Objectifs	Mesures	Sous-mesure	Indicateurs 2010	Indicateurs retenus pour l'évaluation (indicateurs de 2016, éventuellement adaptés)
2.3	2.3.2. Promouvoir les valeurs du tourisme durable en Narbonnaise	Développer le partenariat autour des démarches de progrès et de qualité environnementale	Nombre et pourcentage de sites et prestataires de services intégrant bonnes pratiques Nombre et pourcentage de produits et services intégrant un label de qualité	Nombre de professionnels du tourisme engagés dans une démarche de qualité environnementale (indicateur partiel)
		Soutenir la qualification de l'ensemble de l'offre		
		Accompagner le développement durable des sports et loisirs de plein air	Nombre et pourcentage de sites inscrits au PDESJ Nombre et pourcentage de prestataires touristiques et sportifs intégrés au réseau	
2.4	2.4.1. Favoriser, dans les entreprises, l'émergence d'activités et de démarches liées à la qualité environnementale et au patrimoine	Appuyer et valoriser les démarches environnementales dans les entreprises	Nombre d'opérations exemplaires Nombre d'entreprises certifiées Économies générées	
		Appuyer la gestion des déchets des entreprises, du Bâtiment et des Travaux Publics	Nombre de nouvelles filières collectives de gestion des déchets Évolution du tonnage de déchets traités	
		Développer une offre locale de compétences pour les petites entreprises du bâtiment	Nombre de professionnels du bâtiment formés et diversité des formations Chiffre d'affaire généré / qualité du bâti	
		Favoriser l'émergence de nouvelles filières locales et créer des passerelles entre producteurs et consommateurs	Nombre de filières locales	

AXE 2 Aménager, construire et produire de manière responsable				
Objectifs	Mesures	Sous-mesure	Indicateurs 2010	Indicateurs retenus pour l'évaluation (indicateurs de 2016, éventuellement adaptés)
2.4	2.4.2. Appuyer les collectivités dans l'innovation et la performance environnementale	Optimiser l'usage domestique de l'eau	Diagnostics réalisés, travaux effectués Nombre de personnes informées Pourcentage de rendement des réseaux AEP Économies générées	
		Réduire et valoriser les déchets ménagers	Nombre de Kg de déchets par habitants	
		Être exemplaires et innovants en matière d'économie d'énergie	Mise en place d'une Charte photovoltaïque Nombre de permanences EIE ou architecturales Pourcentage du territoire engagé dans un Plan Climat Pourcentage d'actions du Plan Climat réalisé	Production d'EnR sur le territoire Nombre de Communes engagées dans Le Plan Climat du Narbonnais Nombre de communes engagées dans une démarche exemplaire Outils déclinés pour l'accompagnement des Communes
AXE 3 Mettre en place une stratégie de coopération au service du projet de territoire				
Objectifs	Mesures	Sous-mesure	Indicateurs 2010	Indicateurs retenus pour l'évaluation (indicateurs de 2016, éventuellement adaptés)
3.1	3.1.1. Partager le projet avec le plus grand nombre et s'inscrire dans une dynamique plus large	Coopérer localement pour privilégier la co-construction des projets	Nombre de conventions de partenariat signées Nombre d'opérations conjointes menées avec d'autres territoires Nombre de projets de coopération	Nombre de structures et de lieux de concertation institutionnelle et d'actions Nombre de conventions
		Engager des partenariats dans le cadre de réseaux régionaux, nationaux et internationaux	Montant des financements européens	
		Participer et mettre en place des projets dans le cadre de l'arc latin et méditerranéen		



AXE3 Mettre en place une stratégie de coopération au service du projet de territoire				
Objectifs	Mesures	Sous-mesure	Indicateurs 2010	Indicateurs retenus pour l'évaluation (Indicateurs de 2016, éventuellement adaptés)
3.1	3.1.2. Partager le projet avec les habitants	Proposer plusieurs modes de participation pour les habitants	Nombre d'ambassadeurs « diplômés » Nombre d'adhérents aux Amis du Parc Nombre de projets et d'actions par commune Nombre de commissions communales organisées sur le territoire	
		Partager les connaissances et les perceptions du territoire avec les habitants	Nombre d'habitants ayant visité la Maison du Parc Nombre de participants aux journées et aux chantiers Nombre d'associations accueillies à la Maison du Parc	
3.2	3.2.1. Proposer au public un projet éco-citoyen d'envergure et accompagner le changement des comportements	S'appuyer sur un réseau de professionnels de l'éducation à l'environnement pour développer les initiatives éducatives	Nombre de professionnels dans le réseau Nombre de prestations marque « Parc » Pourcentage d'animations mises en place dans le cadre du Réseau	Nombre de professionnels dans le réseau
		Constituer une dynamique de partage et de rencontres autour de l'Éducation à l'environnement	Nombre et type de formations proposées	Nombre d'opérations en faveur de l'EEDD initiées par les collectivités Nombre d'habitants informés dans le cadre de l'Espace Info Énergie et du Défi familles Nombre de publics sensibilisés
		Soutenir et relayer les initiatives des partenaires locaux et s'inscrire dans une démarche à l'échelle du littoral	Nombre de personnes touchées par les campagnes Nombre de projets et d'actions par commune	

AXE3 Mettre en place une stratégie de coopération au service du projet de territoire				
Objectifs	Mesures	Sous-mesure	Indicateurs 2010	Indicateurs retenus pour l'évaluation (Indicateurs de 2016, éventuellement adaptés)
	3.2.2. Sensibiliser et éduquer les jeunes aux patrimoines et à l'environnement	Renforcer et développer les partenariats éducatifs	Nombre de projets pédagogiques Nombre de jours de formations Nombre de classes et d'élèves et Jeunes sensibilisés Nombre d'établissements accompagnés	Nombre d'enfants sensibilisés Nombre de projets pédagogiques menés dans les établissements scolaires
		Diversifier et enrichir les démarches éducatives innovantes	Nombre d'outils et de supports pédagogiques réalisés	Nombre d'activités périscolaires liées à l'EEDD dans le cadre du rythme scolaire
3.3	3.3.1. Connaître et révéler les patrimoines culturels de la Narbonnaise	Connaître et valoriser le patrimoine immatériel et sa dimension matérielle	Nombre d'acteurs et de sites recensés Nombre d'opérations menées Nombre de public touché	Nombre d'ouvrages édités par le Parc sur le patrimoine et diversité des thèmes. Nombre et variétés des supports d'interprétation, édités par le Parc
			Nombre de publics touchés	Nombre et variétés des supports d'interprétation, édités par le Parc
		Préserver et valoriser le patrimoine historique à travers des projets fédérateurs	Nombre de sites valorisés	
		Préserver et valoriser la langue et la culture occitane		
		Favoriser la création et les œuvres d'auteurs pour irriguer le territoire	Nombre d'œuvres de recherche et de création	

2.5 La gouvernance du Parc naturel régional

2.5.1

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE

La gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée est assumée par un Syndicat mixte, structure juridique permettant la mise en œuvre de sa Charte, son suivi, son évaluation et sa révision. Il s'agit d'un établissement public administratif régi par le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5721-2-1, ainsi que par ses statuts, dont la dernière modification est entérinée par l'arrêté préfectoral n° MACIT-INTERCO-2019-204. Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée a choisi le régime du syndicat mixte ouvert élargi, dont la spécificité est de regrouper non seulement des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale, mais encore les chambres consulaires de son territoire. C'est ainsi qu'en 2022, le Syndicat mixte se compose de 29 entités, représentées en son sein par huit collèges :

- La Région Occitanie
- Le Département de l'Aude
- Le Grand Narbonne, Communauté d'agglomération
- Le Sivom Corbières Méditerranée
- les communes d'Armissan, Bages, Bizanet, Boutenac, Caves, Feuilla, Fitou, Fleury-d'Aude, Gruissan, La Palme, Leucate, Montsérét, Narbonne, Peyriac-de-Mer, Port-la-Nouvelle, Portel-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières, Saint-André-de-Roquelongue, Sigean, Villesèque-des-Corbières, Vinassan, Treilles
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude
- La Chambre de Métiers et d'Artisanat de l'Aude
- La Chambre d'Agriculture de l'Aude.

La gouvernance et l'administration du Syndicat mixte se fondent sur plusieurs instances :

- **Le Comité syndical**, organe délibérant, est l'instance décisionnelle en charge de l'administration. Il se compose d'élus délégués par les entités membres du Syndicat mixte
- **Le Bureau syndical** constitue l'exécutif du Syndicat mixte. Il se compose d'un président et de huit vice-présidents, à raison d'un par collège, élus par les membres du Comité syndical. Le Bureau a en charge l'administration et la gestion financière du Parc, dont la mise en œuvre revient à la Direction

AME 3 Mettre en place une stratégie de coopération au service du projet de territoire

Objectifs	Mesures	Sous-mesure	Indicateurs 2010	Indicateurs retenus pour l'évaluation (indicateurs de 2016, éventuellement adaptés)			
3.3	3.3.2 Faire vivre et partager les patrimoines de la Narbonnaise	Définir une stratégie globale d'interprétation du territoire avec l'ensemble des acteurs concernés	Nombre de sites et lieux d'interprétation Nombre et état de l'équipement d'information et d'interprétation Pourcentage de mise en œuvre de la stratégie d'accueil Terrains du Conservatoire et anciennes salines mis en réseau	Nombre de visiteurs (lieux d'interprétation du territoire Parc Nombre de résidences artistiques de territoire			
					Structurer un réseau d'accueil et d'équipements de plein air	Évolution de la fréquentation dans les lieux d'accueil	Nombre de ouvrages concernant le territoire publics Nombre d'exemplaires vendus « Carnet du Parc » Nombre de points de vente.
					Pour suivre et développer les éditions du Parc	Chiffre d'affaires des ventes Nombre d'édition et de plaquettes gratuites Nombre de points de ventes	

INDICATEURS DE LA CHARTRE INITIALE ET ISSUS DU TRAVAIL DE 2016 PAR MESURE ET SOUS-MESURE

DÉCLINAISON LITTORALE	
Indicateurs 2010	Indicateurs retenus pour l'évaluation (indicateurs de 2016, éventuellement adaptés)
Orientations générales pour les massifs, les lacs et les îlots, les stations et villages	Évolution des documents d'urbanisme Pourcentage de réalisation des actions Nombre de hectares en espaces naturels gérés Pourcentage de la station renatmée ou valorisée
	Nombre de coupures d'urbanisation respectées Taux de remplissage des plages à la circulation autorisée

INDICATEURS DE LA CHARTRE INITIALE ET ISSUS DU TRAVAIL DE 2016 DE LA DÉCLINAISON LITTORALE

- **Le Conseil de développement**, instance consultative indépendante, a pour vocations de favoriser la concertation avec la société civile et de proposer des actions et politiques nouvelles, dans un cadre transversal aux élus du Comité syndical. Il rassemble des socioprofessionnels du territoire
- **Le Conseil scientifique et de prospective** contribue à une meilleure connaissance du territoire, grâce aux travaux de recherche de ses membres. Il émet des propositions et conduit des réflexions lorsque des décisions nécessitent au préalable une expertise technique et scientifique sur le territoire du Parc et sur la Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie. Constitué d'une trentaine de scientifiques, experts et chercheurs reconnus, ce conseil se réunit une à deux fois par an. Il est mis à contribution pour la révision de la Charte, associé à des démarches telles que le programme « La Mer monte », sollicité pour un avis éclairé sur de grands projets (Cf. composition du Conseil scientifique et de prospective, annexe 1)
- **L'équipe technique** se compose des agents du Parc, répartis en huit pôles thématiques : Direction, Biodiversité et Gestion de l'espace, Communication, Moyens généraux, Médiation, Missions transversales, Chantier d'insertion de charpenterie de marine, Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie. Elle assure la gestion et le fonctionnement du Parc naturel régional sous l'autorité du pôle de Direction.

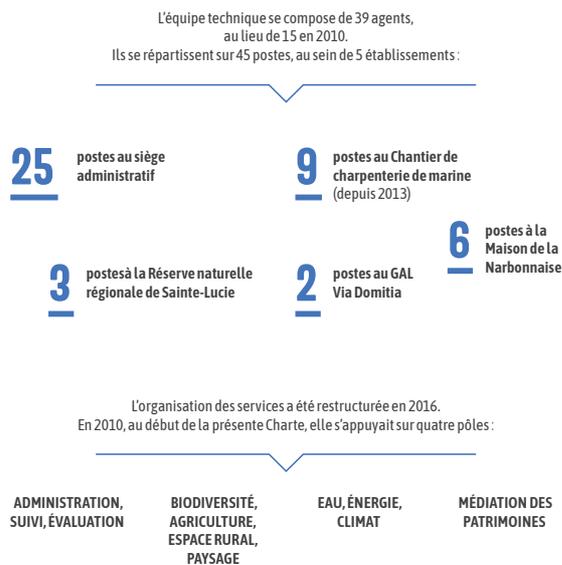


Le Parc naturel régional œuvre également en étroite collaboration avec des partenaires institutionnels, membres de son Syndicat mixte (Région Occitanie, Département de l'Aude, communes...) et au-delà (État, agences de l'État, Conservatoire du littoral...), ainsi qu'avec un large éventail d'acteurs socioprofessionnels et associatifs (associations de protection de l'environnement par exemple, usagers, propriétaires privés, organisations professionnelles...).

2.5.2

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU PARC

Un moment-charnière de la Charte a été l'entrée statutaire du Grand Narbonne au Syndicat mixte en 2015. La participation budgétaire de la Communauté d'agglomération s'est traduite par un nouvel équilibre des dotations - 1/3 Région, 1/3 Département, 1/3 « bloc territorial » (communes, intercommunalités et consulaires), au lieu de 50% Région-Département auparavant - et par une représentativité accrue du territoire de la Narbonnaise en Méditerranée au comité syndical : 51 membres sur 74. Cette impulsion financière a contribué à la montée en puissance du Parc naturel régional, en termes de missions et de recrutement.



La redéfinition en huit pôles s'est accompagnée de la désignation d'agents référents, interlocuteurs privilégiés de la Direction dans les domaines de :

LA BIODIVERSITÉ (incluant l'agriculture et la valorisation des produits du territoire) et la gestion de l'espace	LA MÉDIATION LE SIG ET LE PAYSAGE	LES MOYENS GÉNÉRAUX LA QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES	LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE LA RESSOURCE EN EAU ET L'ÉCO-DÉVELOPPEMENT
--	--	--	--

Les trois premiers domaines correspondent chacun à un pôle dédié. Le graphique ci-dessous présente les pôles actuels et leurs effectifs.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS



- Direction
- Réserve naturelle régionale
- Chantier de charpenterie de marine
- Médiation
- Moyens généraux
- Biodiversité et gestion de l'espace
- Missions transversales

3

Bilan et évaluation de la Charte 2010-2025

3.1 Bilan et évaluation par objectifs



Protéger et valoriser
nos patrimoines naturels
et paysagers

OBJECTIF 1.1

Mieux connaître et mieux s'organiser pour la préservation du patrimoine naturel



La Narbonnaise est réputée pour la richesse et la qualité de ses milieux naturels. Ainsi, plus de la moitié de notre territoire est protégé ou identifié comme d'intérêt patrimonial. Mais ces espaces naturels méditerranéens, tantôt humides, tantôt secs, sont complexes, fragiles et soumis à de nombreuses pressions dont on ne mesure pas toujours l'impact. Ils nous imposent une vigilance de chaque instant afin de mesurer et d'anticiper leurs évolutions face aux différentes tendances et mutations observées ces dernières années (accueil de nouvelles populations, développement des activités récréatives et sportives, déprise viticole...)

L'amélioration continue de nos connaissances demeure un préalable pour une gestion pertinente et raisonnée de l'espace : en matière de biodiversité et dynamique des milieux, mais aussi d'interactions entre les activités humaines et la nature (pollution, fréquentation, fermeture des milieux, incendie...)

De plus, certaines de ces données doivent être actualisées régulièrement pour mesurer l'impact de notre action, anticiper les dégradations du milieu, identifier les origines de dysfonctionnement.

Il s'agit donc, d'enrichir et de renouveler nos connaissances, de poursuivre le suivi de la qualité des milieux, mais aussi de les partager avec l'ensemble des acteurs de la gestion des milieux naturels, mais aussi le plus grand nombre, au sein et hors du territoire.

Mais, l'acquisition de connaissances n'est pas une fin en soi : elle constitue avant tout un précieux outil d'aide à la décision pour une action adaptée aux problématiques identifiées. L'élaboration de documents de gestion concertée et partagée reposant sur une bonne analyse des enjeux constitue le second préalable pour la pertinence et l'efficacité de notre action.

Nous souhaitons que l'action publique en faveur des milieux naturels et des écosystèmes soit mieux coordonnée. Il s'agit aussi de travailler à la meilleure échelle possible en fonction des problématiques, (site, bassin versant, massif, ...) de mutualiser et de diffuser les bonnes pratiques.

L'élaboration participative des documents de programmation est de nature à favoriser une gestion collective et efficace qui tienne compte de la diversité des perceptions des usagers des espaces naturels.

(Extrait de la Charte du Parc 2010-2025, page 24)

- **Mesure 1.1.1** : Renforcer les connaissances des écosystèmes
- **Mesure 1.1.2** : Définir des stratégies de gestion pertinentes et adaptées



L'ensemble des lagunes de la Narbonnaise, les lidos et les massifs calcaires qui les entourent est unique sur la côte méditerranéenne française. Nous avons la responsabilité de protéger ce territoire exceptionnel, et d'en faire profiter les habitants actuels et futurs.

C'est une condition du maintien de l'image de qualité, de l'attractivité de la Narbonnaise et de son développement économique et social. Car ces espaces naturels méditerranéens, tantôt humides, tantôt secs, sont complexes, fragiles et soumis à de nombreuses pressions qui nous imposent une vigilance de chaque instant afin d'en mesurer et d'en anticiper les évolutions.

Le premier axe de notre stratégie vise donc la protection et la valorisation de nos patrimoines naturels et paysagers, la qualité et la quantité de la ressource en eau comme condition de préservation des complexes lagunaires et milieux humides, mais aussi de nos grands espaces de garrigues et forêt méditerranéennes. C'est un choix s'appliquant aux sites naturels mais également aux villages, aux paysages ruraux et à notre patrimoine vernaculaire. Conformément aux principes permettant de garantir une préservation efficace et une valorisation adaptée du patrimoine, nous souhaitons privilégier comme préalable à l'action, l'amélioration de nos connaissances et la définition concertée de plans de gestion adaptée à chaque site et situation.

Ce premier axe propose de fédérer les actions de toutes les collectivités, gestionnaires, scientifiques, services d'Etat et les autres acteurs pour garantir, pour agir efficacement en faveur de la pérennité de notre patrimoine naturel, tous ensemble ou chacun dans nos métiers mais toujours au bénéfice du développement durable du territoire.

ETAT D'AVANCEMENT
DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé

MESURE 1.1.1

RENFORCER LES CONNAISSANCES DES ÉCOSYSTÈMES

Développer, mutualiser et diffuser les connaissances	Bilan des études existantes, études et inventaires complémentaires.	●
	Relais local des différents observatoires existants et participation à l'inventaire géologique régional.	●
	Dans le cadre de l'élaboration des DOCOBs, établissement des cartographies des habitats ou habitats d'espèces.	●
	Compréhension des interactions entre espaces naturels (circulation d'espèces) à l'échelle du territoire.	●
	Réalisation d'études de fréquentation sur certains sites fragiles.	●
	Mutualisation des données existantes et nouvelles, sous Système d'Information Géographique.	●
Assurer les suivis nécessaires à la gestion des espaces naturels pour les valoriser	Diffusion des résultats des suivis pour adapter les mesures de gestion et restitutions publiques des suivis.	●
	Suivi précis et régulier des milieux lagunaires.	●
	Suivis des données relatives aux eaux souterraines et superficielles.	●
	Suivis de populations d'espèces emblématiques et autres espèces protégées d'intérêt communautaire ou national.	●
Impulser des programmes de recherche	Mise en œuvre de suivis particuliers: suivis après opérations de gestion ou d'événements exceptionnels.	●
	Programmes de recherche-action visant à répondre aux grandes problématiques du territoire.	●
	Mobilisation du Conseil scientifique pour des problématiques proposées par les partenaires et gestionnaires du territoire.	●
	Travaux scientifiques visant à une meilleure prise en compte de la biodiversité et du patrimoine dans l'aménagement du territoire.	●

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PARC
ET DE SES PARTENAIRES
(2010 - 2022)

Développer, mutualiser et diffuser les connaissances

- Cartographie de l'occupation du sol dès la publication d'orthophotoplans par l'IGN, dans le cadre d'un partenariat entre Le Parc et Le Grand Narbonne.
- Inventaires et cartographie des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire au sein des sites Natura 2000.
- Inventaires fréquents par les associations naturalistes locales, dans le cadre de projets ou à titre bénévole (inventaires Hirondelles et Herbe de la Pampa par Aude Nature, suivis STOCC, suivis Wetlands coordonnés par la Ligue de protection des oiseaux...).
- Inventaires des zones humides du bassin versant de l'Aude et Berre, réalisés par le SMMAR en 2011 et 2018.
- Réalisation du premier diagnostic Trame Verte et Bleue (TVB) en 2011, actualisé en 2022 en intégrant la trame turquoise et une ébauche de trame noire. Étude sur la pollution lumineuse: caractérisation, impacts sur le vivant, pistes pour leur réduction, recommandations.
- Recensement des obstacles à l'écoulement (ROE) par l'Office français de la biodiversité et le Pôle relais lagune, pour une meilleure connaissance de la continuité écologique des zones humides. Formation suivie par les agents du Parc.
- Enrichissement constant de la base de données du SINP, système d'information de la nature et du paysage.
- Mise en place, par la Fédération de pêche de l'Aude, d'un outil SIG permettant de visualiser les données piscicoles et les informations associées.
- Mutualisation de suivis et/ou de protocoles de suivi. Exemple: les roselières, suivies (roselière de Coussoules), restaurées (Petit Castélou, Marais du Disque, Marais Saint-Louis) et au cœur du projet « Roselières littorales » qui, piloté par l'ADENA et accompagné par Le Parc, vise à comprendre l'évolution des phragmites dans un contexte d'élévation du niveau de la mer.
- Restitution, tous les ans, des suivis, études et actions de gestion réalisés pour les sites Natura 2000 et pour ceux du Conservatoire du littoral. Ces échéances annuelles sont assorties de la restitution de programmes de recherche (p. ex. FLUX, sur les migrations d'anguilles) et d'informations quant aux actions des opérateurs locaux (p. ex. dragage du port de Port-La-Nouvelle).
- Édition des « Brèves Natura 2000 », à raison d'un numéro annuel pour les cinq sites qu'anime le Parc, depuis 2019. Édition de plaquettes valorisant des connaissances scientifiques (sur le grau de l'étang de La Palme), sensibilisant le public (fiches techniques dédiées aux moniteurs de voile et kitesurf) ou encore expliquant un aménagement (« L'étang de La Palme, un milieu partagé »).
- Invention, en 2016, de la Météo des Oiseaux: un outil d'information, en temps réel, sur la sensibilité des sites accueillant des pratiques de sports de nature au regard de la nidification des larolimicoles coloniaux. Cet outil a été étendu à tous les sites partenaires du Life+ENVOLL puis, une fois repris par le CENLR, à la façade méditerranéenne française.
- Organisation par la Région, en octobre 2022, du Salon AdNatura, en partenariat avec le monde de la recherche et avec la participation du Parc naturel régional.

Assurer les suivis nécessaires à la gestion des espaces naturels pour les valoriser

- **Suivis, nombreux, d'espèces patrimoniales et/ou emblématiques:** Centaurée de la Clape, Aigle de Bonelli (suivi de la nidification, pose de balises en 2019 et 2020), larolimicoles coloniaux, chiroptères (suivi des gîtes connus, prospection, capture d'individus...).
- **Actualisation de données après une longue période sans renseignement fiable.** Exemple: suivi complet de la migration prénuptiale des oiseaux, trois ans de suite, à Leucate, par Med Migration.
- **Études de fréquentation, quantitatives et parfois aussi qualitatives, des espaces naturels les plus fréquentés ou liés à des problématiques de gestion:** plages du littoral (comptage des VTM), étang de La Palme, étang de Bages-Sigean et, à l'aide d'écocompteurs, sur les sites « Conservatoire du littoral » du Dou, de l'Oustalet et de Sainte-Lucie.
- **Inventaires et suivis naturalistes réguliers sur les terrains du Conservatoire du littoral gérés par le Syndicat mixte du Parc ou la Communauté de communes La Domitienne** (oiseaux, chiroptères, dianes, mares temporaires, roselières...).
- **Nombreux inventaires et suivis**, notamment de la libre évolution des anciens salins, sur La Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie.
- **Suivi de la fin de la mise en eau des zones humides** du Castélou et des prélèvements sur le canal de la Robine.
- **Travail de veille sur l'évolution qualitative des milieux aquatiques du territoire:** cours d'eau, canaux, étangs principaux, dans le cadre du RSL (Réseau de suivi lagunaire) puis, surtout, de la DCE (Directive cadre sur l'eau). Les suivis institutionnels ont permis d'identifier les masses d'eau en bon état écologique et chimique et celles devant faire l'objet d'actions ciblées. Parmi ces dernières, la Robine affiche des dégradations récurrentes, en particulier au niveau chimique (HAP), et l'étang de Campagnol présente une eutrophisation marquée, constatable dès les premiers suivis réalisés en 2000.

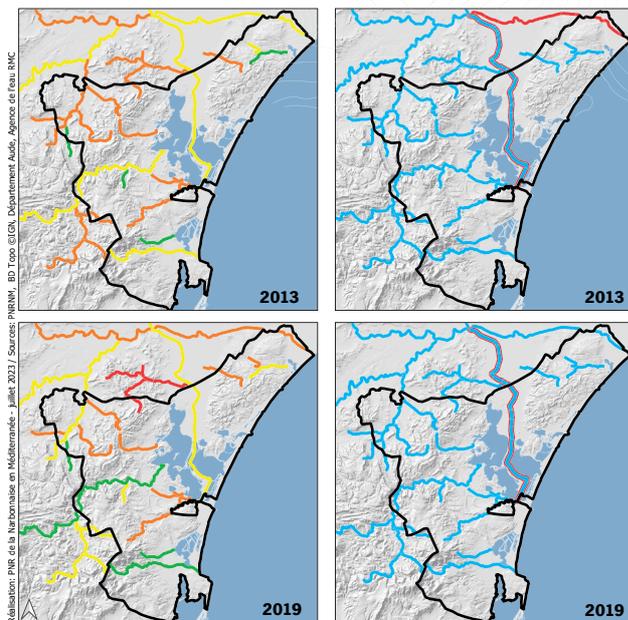


Pour la lutte contre l'eutrophisation, le Syndicat mixte du Parc a amorcé en 2020 un projet innovant sur l'étang de Campagnol, dont la qualité est fortement dégradée. Le projet se décline en trois étapes. La première, fin 2022, s'est articulée autour d'analyses à haute fréquence des paramètres physico-chimiques de l'eau (salinité, température, azote, phosphore...). La deuxième, en cours, vise à créer un modèle numérique (situation-repère) reproduisant le fonctionnement de l'étang. La troisième consistera en la co-construction de scénarii acceptés par tous et améliorant la qualité de l'eau de Campagnol.



- **Suivis de la qualité de l'eau par le Département de l'Aude et le Syndicat mixte du Parc**, en complément de ceux de la DCE. Pour les étangs, suivis spécifiques de bordure par le Parc, ciblage de « points noirs » menaçant le bon état des eaux et identification des actions préventives favorisant une non-dégradation des milieux.

ÉTATS ÉCOLOGIQUE ET CHIMIQUE DES COURS D'EAU EN 2013 ET 2019 AU TITRE DE LA DCE ISSUS DE L'ÉTAT DES LIEUX DES SDAGE (2016-21 ET 2022-27)



Etat écologique

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

▭ Parc naturel régional

Etat chimique

- Bon
- Mauvais
- Le Canal de la Robine et l'Aude présentent des concentrations élevées en Benzo(a)pyrène sur d'autres années de suivi qui les déclassent en "mauvais état chimique".

Impulser des programmes de recherche

- Suivi et programme de réintroduction de la Centaurée de La Clape, financés par le Parc, l'Europe et l'État via Natura 2000 et le Département, dans le cadre d'un programme de recherche avec l'Institut des sciences de l'évolution de Montpellier (Université de Montpellier) et le CNRS. Publication de six thèses de l'Université de Montpellier étudiant les Centaurées de La Clape.
- Programme de recherche FLUX pour le suivi des dynamiques du recrutement des civelles et de la dévalaison des anguilles argentées en milieu lagunaire, par l'Université de Perpignan.
- Rapport « Écologie des genres *Limonium* et *Myriolimon* du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée : étude de la micronie de deux espèces endémiques », dans le cadre du programme Tranecol mené par le CEFE (centre d'écologie fonctionnelle et évolutive).
- Démarche exploratoire quant aux effets de l'élévation de la mer sur les espaces naturels littoraux, dans le cadre du programme « La Mer monte » : deux stages visant à déterminer les cotes d'élévation localement selon les dernières données du GIEC et du RECO (2018) et élaboration d'un protocole de suivi des prés salés et sansouïres comme indicateurs de l'élévation de la mer (2020).



LES « SAGES » DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Fondé en 2007, le Conseil scientifique et de prospective du Parc se compose d'une trentaine de membres, scientifiques, experts et chercheurs reconnus. Il est présidé par John D. Thompson, directeur de recherches au CEFE-CNRS, qui a succédé en 2020 à Bernard Delay.

Depuis 2010, cette instance est réunie une à deux fois par an et mobilisée sur un large éventail de sujets tels les suivis scientifiques des écosystèmes, les plans de gestion des sites du Conservatoire du littoral et de la RNR de Sainte-Lucie, l'étude de la TVB, le Plan climat air énergie territorial... Le Conseil scientifique et de prospective a fortement contribué au programme « La Mer monte » et à l'organisation de ses rencontres scientifiques, à la rédaction d'avis sur de grands projets (extension du port de Port-La-Nouvelle, ligne nouvelle ferroviaire Montpellier-Perpignan) et participe à la révision de la Charte.

Les membres du Conseil sont aussi sollicités individuellement pour les éditions du Parc (archéologie, ethnologie), le co-encadrement de stages d'étudiants, une participation à des comités de gestion (cellule de gestion du grau de La Palme, comité d'experts des archives du sensible), l'accompagnement du suivi de diagnostics paysagers...

QUESTIONS ÉVALUATIVES



Les dispositifs de suivi de l'état des écosystèmes permettent-ils d'observer l'ensemble des écosystèmes ? Et en particulier dans les Z1 ?

100% la proportion des habitats à enjeu fort cartographiés

4 millésimes cartographiés de l'occupation du sol (2012, 2015, 2018, 2021)

132 suivis scientifiques et inventaires d'espèces, a minima

24 programmes de recherches impulsés ou accompagnés, en majorité sur les zones humides littorales

S'agissant du suivi des masses d'eau :



L'observatoire de l'eau, site départemental compilant toutes les données sur l'eau, répertorie 140 cours d'eau sur le territoire du Parc, en plus des canaux principaux et des étangs. 17 d'entre eux sont identifiés comme des masses d'eau au titre de la DCE et font l'objet de suivis institutionnels, de même que le canal de la Robine et six milieux lagunaires sur neuf. Soit 24 masses d'eau au total.

La fréquence des suivis est variable en fonction :

- du statut de la masse d'eau. Sur les cours d'eau, les points de suivi sont du type RCO (réseau de surveillance opérationnel), qui vise spécifiquement les masses d'eau à risque de non-atteinte du bon état, ou RCS (réseau de contrôle de surveillance) reflétant l'état général, qualitatif et quantitatif, des masses d'eau du bassin et leurs évolutions à long terme ou les tendances dues aux activités humaines. Le RCO est à vocation ponctuelle, le RCS à vocation pérenne

- de sa taille : davantage de points de suivi et une fréquence supérieure à La Berre qu'au Rieu de Roquefort, par exemple
- de sa nature : les techniques de suivi, les protocoles qui en découlent et les organismes en charge diffèrent selon qu'il s'agit d'un milieu doux (canal, cours d'eau : État, Agence de l'Eau, Département) ou saumâtre (étangs littoraux : Ifremer, tour du Valat).

Le Parc a procédé, complémentairement, au suivi de la végétation des milieux lagunaires (indicateurs de la qualité trophique de l'eau), à des suivis par échantillonnages passifs (sur la présence de toxiques dans la colonne d'eau) ou à des suivis de sédiments (tous paramètres, pour connaître l'historique des apports subis). Des lacunes ont pu être comblées grâce à des études spécifiques, en particulier le projet expérimental de connaissance de flux maximum admissible sur l'étang de Campignol (Cf. focus p.54).

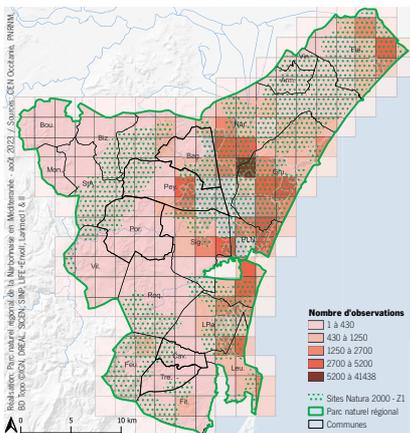
Dans le domaine de la biodiversité :



Au sein des Z1 (zones majeures pour la protection de la biodiversité), si la flore et l'avifaune restent les groupes les plus régulièrement renseignés, **l'amélioration des connaissances sur les chiroptères** est évidente et témoigne de l'importance du territoire de la Narbonnaise pour leur préservation. En revanche et malgré des améliorations, **les connaissances demeurent insuffisantes pour les poissons et lacunaires pour les invertébrés, reptiles et amphibiens**, voire inexistantes comme pour la malacofaune. En termes de fonctionnalités et de continuités écologiques, certaines trames restent peu documentées, en raison notamment d'une faible connaissance des interactions entre les espèces et les activités humaines (p. ex. la trame noire, investie depuis 2021 seulement). La trame brune (sol) demeure inexplorée, de même que la trame blanche (bruit) malgré la forte présence d'infrastructures sur le territoire ou aux abords.

Si **l'amélioration des connaissances est réelle sur la quasi-totalité du territoire**, la pression d'observation apparaît inégalement répartie, avec une **activité naturaliste nettement plus importante sur le littoral** en comparaison de l'arrière-pays. C'est encore sur le littoral que se recoupe le plus grand nombre de zonages à enjeu biodiversité : Natura 2000, Znieff, Conservatoire du littoral, RNR... En l'occurrence, l'amélioration des connaissances n'est pas étrangère à ces outils de gestion et de préservation. De même, le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) a constitué une réelle avancée dans la bancaisation et la diffusion des données. Toutefois, malgré la dynamique de convergence des données impulsée grâce au SINP, la multitude des bases de données demeure, reflet de la densité du réseau d'acteurs de la biodiversité en Narbonnaise. **Les systèmes et outils doivent être perfectionnés, mutualisés et coordonnés**, de même que doivent être améliorées la collaboration et la communication des données.

NOMBRE D'OBSERVATIONS NATURALISTES PAR MAILLE DE 4KM²



Ces connaissances sont-elles partagées avec les acteurs locaux ?

- 13** réunions chaque année (comités de pilotage, comités de gestion), auxquelles s'ajoutent des restitutions liées aux dossiers en cours (By-pass, FMA, Salins, chercheurs, CSP, étude FLUX anguille, INPOLAG, CHAMILA, suivis DCE...) et des réunions publiques ponctuelles à l'attention des habitants
- 11** Carnets du Parc abordant les espaces naturels
- 30** plaquettes d'information et de sensibilisation des usagers d'espaces naturels et livrets grand public présentant ces espaces, leur biodiversité et leurs milieux

- 16** publications annuelles (Brèves Natura 2000, Bilan du Parc, comptes-rendus des réunions...)
- plus de **200** bulletins de plus grande périodicité (Observatoires de l'étang de La Palme, des Étangs et des Marais du Narbonnais)
- 1** espace d'interprétation de massif : la Maison de la Clape à Vinassan (et un autre en construction au Grand Castélou, future Maison du Parc)
- plus de **300** posts sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram & You Tube)

Et aussi : actes des rencontres scientifiques et outils de médiation « La Mer monte », synthèse sur l'herbe de la Pampa, plans de gestion des sites, rapports de stage...

Les résultats des suivis des principales masses d'eau, réalisés par le Parc ou ses partenaires, sont restitués tous les ans et de manière plus détaillée depuis 2017. Ces porter à connaissance ont lieu dans le cadre des comités de pilotage Natura 2000 sur les étangs du territoire, comités rassemblant des élus locaux, des techniciens de structures publiques et privées, des associatifs... Les habitants sont informés, ponctuellement et sur des thèmes précis, soit lors de réunions publiques, soit par le biais de documents imprimés (p. ex. livrets relatifs aux pesticides) ou consultables sur le site internet du Parc (p. ex. rapport sur les suivis des stations d'épuration). S'agissant de la biodiversité, l'ensemble des études, inventaires, cartographies, actions... menés sur le territoire et financés par des fonds publics (hors études d'impact) sont restitués lors de comités de pilotage dédiés ou élargis à un plus vaste public.

ÉTAT D'AVANCEMENT
DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PARC
ET DE SES PARTENAIRES
(2010 - 2022)

MESURE 1.1.2

DÉFINIR DES STRATÉGIES DE GESTION PERTINENTES ET ADAPTÉES

Élaborer et articuler les stratégies régionales, départementales et locales	Suivi et/ou révision concertée de la SRB, du SDENS, du PDESI, Plans de Massifs et autres stratégies de gestion.	●
	Déclinaison de la stratégie nationale et régionale portée par l'État au travers de Naura 2000	●
	Déclinaison locale de la Directive Cadre européenne sur l'Eau à travers le SAGE Basse Vallée de l'Aude.	●
Renforcer la coordination et les échanges entre gestionnaires des espaces naturels et de l'eau	Mise en place d'un réseau local des gestionnaires des espaces naturels.	●
	Démarche de synergie des différentes instances de concertation sur l'eau dans le cadre de la CLE.	●
Réaliser et actualiser les plans de gestion en concertation avec les acteurs locaux	Création d'unités de gestion ou de zones d'intérêt cynégétique en lien avec le schéma Départemental.	●
	Programmes d'intervention à l'échelle d'unités cohérentes en intégrant les plans et documents d'orientations existants.	●
	Concertation à l'échelle de chaque plan de gestion autour d'un document unique de gestion sur chaque site.	●
	Réflexion sur l'accueil du public à l'échelle de chaque site.	●
Renforcer les protections foncières et réglementaires existantes	Poursuite de la politique d'acquisition foncière du Conservatoire du Littoral.	●
	Nouvelles mesures de protections réglementaires et de façon la plus adaptée possible (APPB, RER, RNN...).	●
	Coordination des politiques foncières sur le territoire et mise en œuvre d'un schéma concerté de l'organisation foncière.	●
	Gestion des friches agricoles, acquisitions pour la préservation des milieux naturels, la diversification et la protection.	●

Élaborer et articuler les stratégies régionales, départementales et locales

- **Signature, entre le Parc et l'Agence de l'Eau, d'un contrat pour la mise en œuvre du SDAGE Rhône-Méditerranée**, la participation aux commissions locales de l'eau, le suivi des commissions thématiques ou géographiques des SAGE de la Basse vallée de l'Aude et de l'Étang de Salses-Leucate entre 2020 et 2022. Participation du Parc à l'instance de concertation Aqua Domitia, organisée par l'État et la Région, pour suivre l'avancement du programme éponyme.
- **Portage, par le Parc et son Conseil scientifique et de prospective, d'une étude sur la cohérence des plans de gestion**, en 2016.
- **Étude du SMMAR** (syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières) en cours pour l'analyse et l'optimisation du système de gouvernance de l'eau sur tout

le département, incluant les zones sans SAGE telles le bassin versant de La Palme. Élaboration des scénarios fin 2023, mise en œuvre des préconisations en 2024.

- **Association de tous les Parcs naturels régionaux d'Occitanie à l'élaboration de la Stratégie régionale pour la biodiversité**, adoptée en 2020, et au futur Plan nature Noé.
- **Animation, par la Région Occitanie, du réseau des Réserves naturelles régionales (RNR), du réseau Natura 2000**, auxquels participent les agents du Parc.
- **Soutien de la Région Occitanie à l'Agence régionale de la biodiversité**, porteuse d'une mission d'animation du réseau des gestionnaires d'aires protégées dont le Parc est un maillon actif.

Renforcer la coordination et les échanges entre gestionnaires des espaces naturels et de l'eau

- **Tenue d'une réunion entre gestionnaires d'espaces naturels et de l'eau de la Narbonnaise**, en 2013.
- **Mise en place de deux instances de gouvernance mutualisées**:
 - > le Comité d'étangs du Narbonnais, fruit de la fusion du comité de pilotage Natura 2000 des étangs du Narbonnais et de la commission zones humides du SAGE de la Basse vallée de l'Aude
 - > la cellule de coordination de la Clape, depuis 2021.
- **Mutualisation et coopération entre le Syndicat mixte du Delta de l'Aude (SMDA), le Conservatoire du littoral, maîtres d'ouvrage, et le Syndicat mixte du Parc, gestionnaire, pour la réhabilitation, en 2016, des réseaux hydrauliques du Castérou et Grand Tournebelle.**

Réaliser et actualiser les plans de gestion en concertation avec les acteurs locaux

- Validation des derniers DOCOBs, ceux de Basses Corbières (2010, révisé en 2021), des Corbières Orientales (2011), du Massif de la Clape (2012) et du Cours inférieur de l'Aude (2016).
- Élaboration des plans de gestion des sites au sein des Z1 : Rives et île de l'Aute (2014), Coussoules (2019), Sainte-Lucie (2021), Marais du Narbonnais (2018), actualisation de ceux de Peyriac-de-Mer et l'Oustalet (2023).
- Intégration dès 2013, dans les nouveaux plans de gestion, d'un diagnostic des enjeux cynégétiques confié à la Fédération départementale des chasseurs de l'Aude.
- Réalisation d'un diagnostic des sports de nature en Narbonnaise (2012, actualisé en 2018 et 2022), qui analyse la répartition des activités et leur adéquation ou non avec les enjeux de biodiversité, mettant notamment en évidence l'accumulation de pratiques dans les secteurs aux enjeux écologiques les plus prégnants.
- Réalisation d'un guide méthodologique pour une gestion concertée du grau de La Franqui, en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui du Conseil scientifique et de prospective du Parc.
- Élaboration (en cours) d'un Plan de gestion stratégique des zones humides des bassins versants de l'Aude et de la Berre, par le SMMAR.
- Élaboration (en cours) d'un plan de gestion de l'ancien étang de Sainte-Croix, par le SIBR, Syndicat intercommunal de la vallée de la Berre et du Rieu.

Renforcer les protections foncières et réglementaires existantes

- Refonte de la stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral pour la période 2015-2050, qui oriente les acquisitions vers les enclaves au sein de secteurs déjà acquis, les secteurs en limite d'urbanisation ou en cours de cabanisation, les zones où la viticulture traditionnelle est la plus menacée (massif de la Clape), les zones humides périphériques aux lagunes.
- Acquisition foncière de 800 ha par le Conservatoire du littoral de 2011 à 2022, soit une augmentation de 20% de la surface protégée (acquisition et affectation de domaine public) sur le territoire du Parc.
- Stratégie des aires protégées (SAP) 2020-2030 : classement prévu d'ici 2024 d'une Réserve biologique dirigée dans le massif de Fontfroide (ONF), arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) pour l'île de Planasse, APPB pour la grotte de Las Caounos.



GESTION DES SITES NATURELS : CHANGEMENT D'ÉCHELLE

En 2016, le Syndicat mixte et le Conseil scientifique et de prospective du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée ont travaillé de concert à une méthodologie de mise en cohérence territoriale des plans de gestion. Ceci à la faveur de la rédaction ou de l'actualisation, par le Parc, des plans de gestion Rives et île de l'Aute, Marais du Narbonnais, Presqu'île des Coussoules, RNR de Sainte-Lucie et l'Oustalet.

Un stage, encadré par les deux entités, a permis d'analyser et de comparer les enjeux écologiques sur chacun des sites, de les hiérarchiser et d'apprécier la pertinence de la mise en place d'actions de gestion et de suivi. La démarche a mis en évidence les avantages (un nombre restreint d'interlocuteurs, une concertation des usagers au plus près du terrain) mais aussi les limites d'une gestion à l'échelle du site, s'agissant d'enjeux qui s'appréhendent plus aisément à l'échelle du territoire : TVB, changement climatique, effet réseau des espaces naturels protégés, analyses paysagères, stratégie globale de gestion de la fréquentation...

Cette réflexion s'est traduite par l'uniformisation et/ou la mutualisation de protocoles de suivi entre plusieurs sites. En 2018, dans le cadre du programme « La Mer monte » et selon une même démarche d'harmonisation, des cartes d'élevation du niveau de la mer ont été produites pour chacun des sites naturels concernés. La nouvelle cartographie TVB+, réalisée en 2022, va être reprise dans l'ensemble des plans de gestion en cours d'élaboration.

Cette dynamique de mise en cohérence doit être poursuivie et même accélérée, sans que la finesse de l'action en proximité en pâtisse.



Le gouffre de l'Œil doux

QUESTIONS ÉVALUATIVES



Les Z1 sont-elles couvertes par des documents de planification environnementale et/ou de gestion à jour ? Ce travail a-t-il été réalisé à une échelle adaptée aux enjeux ?

100%

le taux de couverture des Z1 par des documents de gestion (DOCOBs validés avec animateur et plans de gestion) dont certains sont déjà actualisés

6 plans de gestion de sites appartenant, pour la plupart, au Conservatoire du littoral

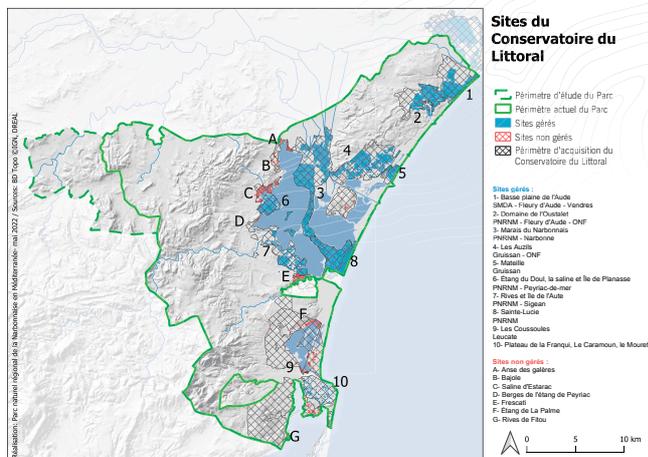
FOCUS

Au sein du SCoT de la Narbonnaise (2021), les Zones majeures pour la protection de la biodiversité (sites Natura 2000) identifiées dans la Charte du Parc figurent parmi les espaces de biodiversité prioritaires, dont ce SCoT entend « préserver la vocation naturelle » et dont il considère comme « impérative » la conservation biologique. Selon la Charte qualité pour les énergies renouvelables du Parc et du Grand Narbonne, aucune création de site éolien n'est souhaitée en Z1, ni aucune densification. De même, le développement du solaire photovoltaïque est à éviter dans ces secteurs.

Les Z1, qui correspondent aux zones Natura 2000, sont toutes au moins couvertes par un document d'objectif (DOCOB) animé par le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes, le Syndicat mixte Rivage ou la Communauté de communes de La Domitienne. Certains secteurs à fort enjeu sont également couverts par un plan de gestion spécifique adapté au contexte local : la RNR de Sainte-Lucie, les sites du Conservatoire du littoral gérés par le Parc, l'étang de Campagnol ou encore la Presqu'île des Coussoules. Sur les 12 sites du Conservatoire du littoral dits « cohérents » (d'une superficie acquise suffisante) et identifiés dans la stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral, 10 sont aujourd'hui opérationnels (masse foncière suffisante, document de gestion, gestionnaire et moyens

humains dédiés), soit 5 de plus qu'en 2010 : la RNR de Sainte-Lucie, les Rives et île de l'Aute, les Marais du Narbonnais et le Plateau de La Franqui. Restent les sites de l'Estarac à Bages, qui n'a ni document de gestion ni gestionnaire, et du Domaine de Frescati à Port-la-Nouvelle, qui possède une notice de gestion mais n'a plus de gestionnaire. Entre 2010 et 2022, le Parc est devenu cogestionnaire (avec les communes) de quatre nouveaux sites, soit un total de sept sites gérés ou co-gérés aujourd'hui par le Parc. Celui-ci est désormais le plus important gestionnaire auprès du Conservatoire du littoral en région : 3 171 ha lui sont confiés en gestion ou co-gestion, sur les 4 734 ha appartenant ou affectés au Conservatoire du littoral en Occitanie.

CARTOGRAPHIE DES DIFFÉRENTS SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL, GÉRÉS OU NON, SUR LE TERRITOIRE DU PARC





Quelle coordination des acteurs engagés dans la préservation des milieux naturels et de l'eau observe-t-on à l'échelle du territoire ?

4 instances mutualisées :
Le Comité des étangs du Narbonnais, la Gouvernance Clape, les PNA, le SAGE

plus de 50 groupes de travail thématiques sur l'eau, réunissant de 4 à 10 structures

5 actions mutualisées (Life+ENVOLL, étude S.A.Li.N., OccSol, GIEE, restauration hydraulique du Grand Castérou par le SMDA, le CDI et Le Parc) en plus des actions inter-Parcs

La première initiative remonte à 2010 : il s'agit de la fusion de trois instances de gouvernance sur le secteur des Étangs du Narbonnais. Le Comité des étangs (émanation du Contrat d'étang terminé en 2010) assume aujourd'hui la gouvernance des étangs du Narbonnais pour le site Natura 2000, le suivi des actions du Parc en faveur de la qualité de l'eau mais aussi le rôle de la commission Zones humides du SAGE de la Basse vallée de l'Aude, à la satisfaction des acteurs locaux. Dans les années qui ont suivi, cette coopération s'est matérialisée aussi sur le terrain, au Castérou. Ce site du Conservatoire du littoral, géré par le Parc, nécessitait d'importants travaux de restauration hydraulique, cœur de métier du Syndicat mixte du delta de l'Aude (SMDA). Celui-ci a accepté de porter, avec l'appui technique du Parc, la maîtrise d'ouvrage des 250 000€ de travaux visant à remettre en état l'outil de mise en eau des zones humides sur ce site emblématique de la Narbonnaise. Dans la même dynamique, le Syndicat mixte a orchestré de nombreux groupes de travail sur l'eau, fréquents (actions de veille) ou ponctuels (actions ciblées) : les groupes « eutrophisation » et « lutte contre les toxiques » ont réuni jusqu'à 20 partenaires annuellement pendant onze ans. Les groupes associés aux actions phares, « Programme SALIN » et « Détermination du flux maximum admissible à Campagnol », ont

rassemblé non seulement les collectivités, EPCI, syndicats mixte et acteurs locaux, mais encore les organismes de recherche (INRAE, BRGM, Institut Agro Montpellier, Ifremer, Tour du Valat). Parmi les partenaires, le SMMAR, à travers le SAGE de la Basse vallée de l'Aude et les commissions thématiques « qualité » et « ressource », a organisé de deux à quatre rencontres annuelles depuis 2010. Des groupes de travail et réunions ont aussi été impulsés par le SMMAR et par Le Grand Narbonne dans le cadre de ses prérogatives sur le grand cycle de l'eau. Plusieurs de ces groupes thématiques se sont articulés avec des programmes nationaux (DCE, SDAGE, PDM-Agence de l'Eau), régionaux (Aqua Domitia), départementaux (ALDAE-CD11, PGR-SMMAR) et locaux (SAGE BVA-SMMAR, contrat Canal Robine-UJASA, Irriall'eau-LGN). Autant de groupes de travail en symbiose avec les objectifs de la Charte du Parc. Pour la mise en œuvre du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) 2016-2021, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a pu financer, dans le cadre de sa politique de préservation et restauration du fonctionnement des milieux aquatiques et zones humides, l'élaboration et parfois la mise en œuvre de plans de gestion. Son partenariat avec Le Parc a permis d'affecter du temps

d'animation pour des actions de préservation des zones humides. Depuis 2022, la politique de l'Agence de l'Eau se resserre sur les thèmes de la qualité et de la ressource pour ses partenariats contractuels tandis que son action sur la biodiversité se traduit par des appels à projets, démarche incompatible avec une gestion pérenne des zones humides. D'autres sources de financement doivent donc désormais être recherchées. Le SMDA et le SMMAR ont lancé en 2020 une étude pour recenser les éléments structurels qui ont un rôle de protection du territoire contre le risque de submersion marine. Le Parc et son

Conseil scientifique et de prospective y sont associés, au titre des milieux naturels (marais littoraux notamment). Une bonne coopération existe aujourd'hui entre les acteurs du territoire, dont la culture du dialogue, progressivement acquise, est saluée par toutes les instances, même si la recherche de compromis, notamment sur des sujets sensibles, n'est pas toujours aisée. En application de sa Charte, le Parc a favorisé, auprès de ses instances, une approche spécifique en croisant les enjeux liés à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à sa ressource, ainsi qu'au changement climatique.

DYNAMIQUE



PARTENARIALE

L'émergence d'une dynamique partenariale est inscrite dans l'objectif 1.1. de la Charte. Par-delà les démarches évoquées ci-dessus, cette dynamique irrigue un large éventail d'actions :

- la mutualisation des moyens sur les suivis et inventaires (arolimicoles, roselières, lagunes, oiseaux d'eau hivernants, référentiel des obstacles à l'écoulement, occupation du sol), où le Parc est, selon les cas, coordinateur, acteur de terrain, contributeur des réseaux existants
- la mutualisation des expériences de gestion et des réflexions entre le réseau de gestionnaires des espaces naturels d'Occitanie, l'association Natura 2000 Occitanie, le Pôle relais lagune, l'Agence régionale de la biodiversité. Lors de l'unique réunion des gestionnaires d'espaces naturels de la Narbonnaise en 2013, les réseaux d'envergure régionale ont été jugés plus pertinents
- un diagnostic territorial sur les sports de nature pour une gestion raisonnée de la fréquentation des espaces naturels, en concertation avec tous les acteurs (prestataires, professionnels du tourisme...)
- la coordination, certes difficile, des

organismes de recherche, mobilisés selon des échelles de temps décalées en fonction des projets en cours. Le Parc œuvre régulièrement à la restitution locale des programmes de son territoire et a permis l'émergence de programmes innovants tels l'étude S.A.Li.N.

- la prise en compte naissante de l'enjeu de coordination DFCL (défense des forêts contre les incendies)/biodiversité/paysages/hyperfréquentation
- le suivi des milieux lagunaires par l'Ifremer et l'Agence de l'Eau, auquel le Parc contribue via notamment l'analyse des données
- la diffusion des connaissances et la médiation auprès du grand public, encore difficiles à appréhender, qui mobilisent et expérimentent une large palette de moyens et d'outils (documents imprimés, réseaux sociaux, réunions publiques, événements décalés et novateurs...). Une ombre au tableau : la perception, par certaines associations naturalistes, d'une concurrence avec le Syndicat mixte du Parc, notamment sur la difficile question de la valeur marchande des données, ressource financière pour ces associations.

Le Parc est devenu un acteur incontournable et même, selon les cas, un initiateur de la concertation dans le domaine du patrimoine naturel. Pour la thématique de la qualité de l'eau, la notion prédominante est la complémentarité. Vis-à-vis des suivis institutionnels, les suivis complémentaires du Parc permettent d'affiner les éléments de connaissance et optimisent autant que possible le maillage des masses d'eau.

Synthèse



RÉCOLTE FRUCTUEUSE

- **Une amélioration indéniable des connaissances** sur la qualité de l'eau, la ressource en eau, le patrimoine naturel
- **Un suivi constant de la qualité de l'eau**
- **Une participation du Parc à toutes les instances de régulation et de gestion** de l'eau et des milieux aquatiques
- **Une reconnaissance unanime du Parc pour son expertise en matière de préservation de la biodiversité** sur le territoire, sa capacité à mobiliser les partenaires détenteurs des connaissances, son travail de relais et de médiation
- **Une approche pluridisciplinaire, transversale et prospective identifiée** comme la marque de fabrique du Parc naturel régional, sa valeur ajoutée
- **Une implication fructueuse du Conseil scientifique du Parc** dans les projets et le rendu d'avis pour le territoire
- **Une bonne coordination du territoire**, entre ses acteurs d'une part, avec les stratégies territoriales supra d'autre part, à entretenir pour éviter qu'elle ne s'étiolle
- **Une plus grande porosité entre les domaines de l'eau et de la biodiversité**, toutefois perfectible, notamment en termes de rééquilibrage des financements et de prise en compte des enjeux de biodiversité dans la politique GEMAPI.



ENTRE DEUX EAUX

- **Un réel manque de connaissance du patrimoine géologique et des fonctionnalités des sols**, en termes de savoir comme de valorisation
- **La difficulté d'appréhender certains enjeux à l'échelle localisée d'un site**, comme les continuités écologiques. Le diagnostic TVB+ souligne l'importance des sites du Conservatoire du littoral dans la continuité des milieux ouverts ou des mosaïques agricoles, mais aussi l'effet « réseau » pour les habitats de roselières et les larolimicoles coloniaux.



PERSPECTIVES 2025-2040

- **Un enrichissement des connaissances** (voire un début d'investigation : p.ex. invertébrés) nécessaire pour certains cortèges d'espèces, pour la fonctionnalité des milieux écologiques
- **Une exploration souhaitable des impacts du changement climatique sur les milieux, les continuités écologiques et la biodiversité**, ainsi que des services rendus (qualité/quantité) pour envisager des actions fondées sur la nature dans l'aménagement du territoire
- **Des milieux aquatiques, laboratoires d'expérimentation pour la recherche** : une attractivité à maintenir pour que le territoire soit à la pointe de la connaissance et oriente les actions nécessaires
- **La nécessité de mettre en place des démarches de gestion globale**, en particulier pour la prise en compte des enjeux de continuités écologiques et de biodiversité dans son périmètre, ainsi que pour la résilience du territoire au réchauffement climatique
- **La montée en puissance de nouvelles thématiques de mutualisation** : gestion des espaces naturels dans les massifs (Clape...), de la fréquentation et du risque incendie, adaptation du territoire à la submersion marine et à l'élévation du niveau de la mer via des solutions fondées sur la nature.